

Secrétariat Permanent

Bureau de l'UNESCO Adresse : 38, bd Samdech Sothearos - BP 29
Phnom Penh
Cambodge

Tél. : (855) (23) 426.299 / 426.726
(855) (23) 723.054 / 725.071
(855) (12) 813 550

Fax : (855) (23) 426.163 / 426.945

E-mail : cicangkor@unesco.org

Secrétariat Permanent à Paris :

Monsieur Azedine Beschaouch
Membre de l'institut français, conseiller scientifique auprès du
Secteur de la Culture de l'UNESCO

à Phnom Penh :

Mlle Tamara Teneishvili,
Monsieur Hor Rachna
Secrétariat Permanent du Comité International de
Coordination à Phnom Penh

Sommaire

1. DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DU CIC	3
1.1. DECISIONS DU CIC	3
1.2. RECOMMANDATIONS DU CIC	5
2. ORDRE DU JOUR DETAILLE	6
3. COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS	10
3.1. ALLOCUTIONS INTRODUCTIVES	10
3.1.1. ALLOCUTION DU COPRESIDENT FRANÇAIS	10
3.1.2. ALLOCUTION DU COPRESIDENT JAPONAIS	11
3.1.3. ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION CAMBODGIENNE	13
3.2. BILAN DES ACTIVITES MISES EN OEUVRE EN 1998	14
3.2.1. PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU CIC POUR 1998	14
3.2.2. RAPPORT SUR LA MISSION EFFECTUEE PAR LE GROUPE AD HOC D'EXPERTS EN DECEMBRE 1998	15
3.3. THEMES DE REFLEXION	15
3.3.1. L'AUTORITE APSARA	15
3.3.2. SAUVEGARDE DES MONUMENTS D'ANGKOR	28
3.3.3. PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONAL 6 INCLUANT LA SAUVEGARDE DE 10 PONTS HISTORIQUE	30
3.3.4. LA FORMATION	34
3.3.5. PERSPECTIVES D'AVENIR	39
3.4. ETUDES DES NOUVEAUX PROJETS	40
3.4.1. NOUVEAUX PROJETS	40
3.4.2. PROJETS POUR DECISION	42
3.5. QUESTIONS DIVERSES	47
3.5.1. POINT D'INFORMATION SUR LES DERNIERES ACTIONS PRISES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE BIENS CULTURELS KHMERS	47
3.5.2. POINT D'INFORMATION SUR L'OUVERTURE, A SIEM REAP, DU CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR ANGKOR	49
3.5.3. PRESENTATION DE LA BIBLIOGRAPHIE ARCHEOLOGIQUE DU CAMBODGE PUBLIEE PAR M. BRUNO BRUGUIER DE L'ECOLE FRANÇAISE D'EXTREME-ORIENT	51
3.5.4. PROJET D'IMPRESSION DE CARTES POSTALES SUR ANGKOR	51
3.5.5. DEMINAGE	51
3.5.6. DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE TECHNIQUE	52
4. LISTE DES PARTICIPANTS	54
5. LISTE DES ANNEXES	61

Décisions et recommandations du CIC

1.1. Décisions du CIC

1 *Date du prochain Comité Technique*

Le prochain Comité Technique se tiendra à Siem Reap, les 17 et 18 décembre 1999.

2 *Elaboration d'une stratégie de formation dans le secteur de la conservation monumentale*

Le CIC a adopté le principe de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble de formation qui permette d'établir les programmes de formation en fonction des besoins réels, et de coordonner formation académique et formation sur le terrain.

3 *Appui à l'Autorité APSARA*

Le CIC a demandé à l'UNESCO d'adresser un courrier à tous les pays, organisations internationales et opérateurs membres du CIC pour leur demander de réfléchir dans les prochains mois à la façon dont il pourrait aider l'Autorité APSARA à se renforcer.

Le CIC a recommandé qu'un même courrier soit adressé à d'autres pays membres de l'UNESCO, mais pas du CIC, susceptibles d'apporter une aide à l'Autorité APSARA.

4 *Projet de recherche : la période préhistorique dans la région d'Angkor*

Le CIC a donné son accord de principe au lancement des études préliminaires et de la recherche de fonds. Un document de projet détaillé devra toutefois obtenir l'aval du CIC et des autorités cambodgiennes avant que de quelconques fouilles archéologiques puissent être entreprises.

5 *Projet de recherche : Angkor était-elle une civilisation hydraulique ?*

Le CIC a décidé de se ranger à l'avis du groupe Ad Hoc d'experts et du Comité Technique. Il a approuvé la division en trois phases du projet de recherche présenté par le WMF, et n'a donné son accord qu'au lancement de la phase I, qui correspond aux études légères non destructrices.

6 *Projet de restauration du temple de Chau Sey Tevoda*

Le CIC a décidé de soumettre la proposition technique de l'équipe chinoise au groupe Ad Hoc d'experts, selon la procédure rapide. L'équipe chinoise ne sera autorisée à démarrer les travaux qu'après réception d'un avis favorable des experts. Il revient à l'Autorité APSARA de faire appliquer cette décision.

7 *Projet de restauration des gradins de la douve ouest d'Angkor Vatt*

Le CIC a soutenu la proposition de confier la responsabilité du chantier de restauration de la douve ouest d'Angkor Vatt à l'Université de Sophia, qui s'est engagée à mettre un architecte et un hydrologue à la disposition de ce chantier pour garantir une utilisation appropriée du financement alloué par le Comité du Patrimoine Mondial.

8 *Projet de restauration de la chaussée-digue ouest d'Angkor Vatt*

Le CIC a décidé de donner son accord de principe à la poursuite de ce projet. Il a demandé à l'Université de Sophia de tenir compte des remarques techniques faites par le groupe Ad Hoc d'experts lors de la mise en œuvre de la restauration. Il a demandé à l'Autorité APSARA de veiller au respect de cette décision.

Le CIC a par ailleurs pris note que M. Jacques Dumarçay était associé au projet en qualité de consultant, et a demandé à ce que les documents techniques fournis lors de la réunion par l'Université de Sophia soient transmis aux experts Ad Hoc pour information.

9 *Projet de restauration du temple de Preah Ko (Phase IV)*

Le CIC a approuvé la phase IV du projet de restauration du temple de Preah Ko.

10 *Projet de restauration Prasat Suor Prat et de ses terrasses (Place Royale), du Bayon et de la bibliothèque nord d'Angkor Vatt (Phase II)*

Le CIC a approuvé le lancement de la phase II du projet de conservation et de restauration de Prasat Suor Prat et de ses terrasses (Place Royale), du Bayon et de la bibliothèque nord d'Angkor Vatt.

11 *Projet d'étude de la stabilité structurelle des principales galeries de bas-reliefs d'Angkor Vatt*

Le CIC a décidé de se ranger à l'avis du groupe Ad Hoc d'experts. Il a demandé à l'équipe de WMF de bien vouloir réaliser une étude géométrique précise des éventuelles déformations subies par les galeries de bas-reliefs avant d'établir une proposition de projet de méthodes de consolidation.

1.2. Recommandations du CIC

1 *Restauration de la porte est du Palais Royal*

Le CIC a recommandé à l'Autorité APSARA de veiller à ce que les travaux de l'équipe indonésienne ne reprennent que dans le plus strict respect des recommandations techniques émises par les experts Ad Hoc.

2 *Etude de la stabilité structurelle du massif central d'Angkor Vatt*

Le CIC a recommandé la reprise des mesures sur la stabilité structurelle du massif central d'Angkor Vatt.

3 *Préparation d'une carte des risques pour la sauvegarde et la conservation des monuments d'Angkor*

Le CIC a recommandé qu'une carte des risques des monuments du site d'Angkor soit dressée dans les meilleurs délais, et que les financements nécessaires à la réalisation d'un tel projet soient recherchés.

4 *Projet de formation : "Parc Archéologique : chantier de formation"*

Le CIC a recommandé la poursuite des formations assurées par chaque équipe.

Le CIC a recommandé que SPAFA et l'ICCROM puissent lancer le plus rapidement possible, et en étroite collaboration avec l'Autorité APSARA, le projet intitulé "Parc Archéologique d'Angkor : Chantier de formation", tel que présenté aujourd'hui.

5 *Projet de création d'un Centre sur les Etudes Khmères*

Le CIC a recommandé à l'Autorité APSARA de suivre l'avis des experts Ad Hoc, et de réexaminer le projet de création d'un Centre sur les Etudes Khmères une fois élaborée une stratégie nationale de formation.

6 *Centre International de Documentation Scientifique et Technique sur Angkor*

Le CIC a invité les équipes internationales à déposer une copie de leur documentation au CID afin que soit assurée la mémoire de l'action internationale de sauvegarde du site d'Angkor.

2. Ordre du jour détaillé

Point I Introduction par les coprésidents

- Discours d'ouverture par chacun des coprésidents

Point II Introduction par le chef de la délégation cambodgienne

- Discours d'ouverture par S. Exc. M. Vann Molyvann, Autorité APSARA

Point III Bilan des activités mises en oeuvre en 1998

- Présentation du projet de rapport annuel d'activités du CIC pour 1998 (Intervenant : M. Azedine Beschouch, UNESCO)
- Rapport sur la mission effectuée par le groupe Ad Hoc d'experts en décembre 1998 (Intervenant : M. Azedine Beschouch, UNESCO)

Point IV Thèmes de réflexion

IV.1. L'Autorité APSARA

- Résumé des discussions tenues lors de la réunion quadripartite du 16 mars 1999 sur l'organisation administrative et le financement de l'Autorité APSARA (Intervenant : M. Etienne Clément, UNESCO)
- Présentation du plan d'action global pour 1999/2004 et du programme d'opérations de l'Autorité APSARA pour 1999 (Intervenant : S. Exc. M. Vann Molyvann, APSARA)
- Discussions

IV.2. Sauvegarde des monuments d'Angkor

- Présentation des activités mises en oeuvre dans le domaine de la conservation monumentale, et proposition pour la préparation d'une carte des risques pour la sauvegarde et la conservation des monuments d'Angkor

(Intervenants : M. Azedine Beschaouch, UNESCO)

Remarques par Jean-Louis Luxen, Secrétaire Général de l'ICOMOS)

- Discussions

IV.3. Projet de réhabilitation de la Route Nationale 6 incluant la sauvegarde de 10 ponts historiques

(Intervenants : S. Exc. M. Vann Molyvann, Autorité APSARA
Mme Yoko Eguchi, Banque Mondiale)

IV.4. La formation

- Présentation des activités mises en oeuvre dans le domaine de la formation par tous les opérateurs présents sur le site

(Intervenant : M. Azedine Beschaouch, UNESCO)

- Point d'information sur le projet "Parc Archéologique d'Angkor : Chantier de formation", dont le démarrage est prévu en 1999

(Intervenants : M. Pisit Charoenwongsa, SPAFA

M. Marc Laenen, Directeur Général de l'ICCROM)

- Requête du gouvernement Royal pour une contribution internationale à la préparation d'une stratégie nationale de formation dans le domaine de la conservation monumentale au Cambodge

(Intervenant : S. Exc. M. Vann Molyvann)

- Discussions

IV.5. Perspectives d'avenir

Point V Etude des nouveaux projets

V.1 Nouveaux projets

(projets à soumettre à l'étude du Comité Technique et du groupe Ad Hoc d'experts)

- Projet de recherche : La période préhistorique dans la région d'Angkor
(Intervenant : M. Charles Higham, Université d'Otago, Nouvelle-Zélande)
- Projet pour la restauration du temple de Chau Sey Tevoda
(Intervenant : M. Jiang Huai Ying, Chine)
- Projet de restauration des gradins de la douve ouest d'Angkor Vatt financé par le fonds d'assistance d'urgence du Comité du Patrimoine Mondial
(Intervenant : M. Azedine Beschaouch, UNESCO)
- Participation soutenue de la population dans le Parc d'Angkor
(Intervenant : M. Ang Chouléan, APSARA)

V.2 Projets pour décision

(projets déjà soumis à l'étude du Comité Technique et du groupe Ad Hoc d'experts)

- Projet de recherche : "Angkor était-elle une civilisation hydraulique ?"
(Intervenant : M. Azedine Beschaouch, UNESCO)
- Restauration de la partie nord de la chaussée-digue ouest d'Angkor Vatt
(Intervenants : M. Azedine Beschaouch, UNESCO
M. Masao Katagiri, Université de Sophia)
- Projet de restauration du temple de Preah Ko (Phase IV)
(Intervenants : M. Azedine Beschaouch, UNESCO)
- Projet de conservation et de restauration de Prasat Suor Prat et de ses terrasses (Place Royale) et de la bibliothèque nord d'Angkor Vatt (Phase II)
(Intervenants : M. Masatoshi Muto, Ministère des Affaires Etrangères
M. Takeshi Nakagawa, JSA
M. Azedine Beschaouch, UNESCO)
- Etude de la stabilité structurelle des principales galeries de bas-reliefs d'Angkor Vatt et proposition de méthodes de consolidation
(Intervenant : M. Azedine Beschaouch, UNESCO)
- Projet de création d'un Centre sur les Etudes Khmères
(Intervenant : M. Azedine Beschaouch, UNESCO)

Point VI Questions diverses

- Point d'information sur les dernières actions prises en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels khmers
(Intervenants : S.Exc. M. Vann Molyvann, Autorité APSARA
M. Etienne Clément, UNESCO)

- Point d'information sur l'ouverture, à Siem Reap, du Centre International de Documentation Scientifique et Technique sur Angkor
(Intervenants : M. Etienne Clément et M. Ragavan, UNESCO)

- Présentation de la bibliographie archéologique du Cambodge publiée par M. Bruno Bruguier de l'Ecole Française d'Extrême-Orient
(Intervenant : M. Jacques Gérard, France)

- Projet d'impression de cartes postales sur Angkor
(Intervenant : M. Azedine Beschaouch, UNESCO)

- Déminage
(Intervenant : S. Exc. M. Vann Molyvann, Autorité APSARA)

- Date de la prochaine réunion du Comité Technique

3. Compte rendu des discussions

3.1. Allocutions introductives

3.1.1. Allocution du coprésident français

S. Exc. M. André-Jean Libourel, Ambassadeur de France au Cambodge, a prononcé l'allocution suivante :

« M. le Ministre d'Etat,
MM. les Secrétaire d'Etat,
M. le coprésident et cher collègue,
Excellences,
M. le Représentant de l'UNESCO,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur d'ouvrir cette Session Plénière du Comité international de Coordination pour la Sauvegarde et le Développement du Site Historique d'Angkor, non seulement à cause de la qualité des participants parmi lesquels je remarque des chercheurs et des universitaires d'un grand savoir, mais surtout parce que la cause qui nous réunit ici aujourd'hui est de celles qui valent d'être défendues, puisqu'elle est, tout à la fois objet de fierté pour le peuple cambodgien dont les aïeux ont édifié la ville, les bassins et les temples d'Angkor, objet d'admiration pour l'humanité dont elle constitue un élément patrimonial de haute valeur, objet d'émerveillement pour tous les visiteurs que reçoit ce site et dont le nombre va croissant.

L'ordre du jour de notre rencontre est chargé. Il comporte aussi des points d'une importance particulière.

Tout d'abord, M. le Ministre d'Etat, vos partenaires internationaux, réunis autour de cette table entendront avec intérêt l'exposé de vos vues sur l'avenir de l'Autorité APSARA dont les organes dirigeants et les missions ont été définis et qui se voit enfin dotée des moyens d'agir.

Vous le savez, nous souhaitons que ces moyens croissent à l'avenir et vous permettent de réaliser vos projets les plus chers : donner à l'Autorité APSARA la structure administrative et financière qui lui permettra de maîtriser et d'orienter le vaste ensemble d'apports et de projets que suscite Angkor, former vos jeunes compatriotes aux métiers de la conservation, de l'archéologie, de l'aménagement, faire concourir les autres services de l'Etat à une politique qui concerne tant de secteurs d'activités et donc tant d'administrations diverses.

Mon collègue japonais vous a redit que son pays continuerait à s'investir à Angkor. Par leur action et leur présence, les autres délégations participantes signifient également au Gouvernement Royal du Cambodge qu'elles continuent à s'intéresser et à s'investir dans la

mise en valeur du site, en premier lieu l'UNESCO, dont je salue en la personne de M. Beschaouch, le rôle d'animateur et de coordonnateur des efforts de notre comité.

Le concours de la France vous est acquis, vous le savez, et nous aurons en fin de matinée l'honneur de remettre à Sa Majesté le Roi, tout à la fois le rapport d'activité du CIC pour l'année écoulée, l'inventaire de la Conservation d'Angkor et la Bibliographie du Cambodge ancien, un remarquable outil de recherche que M. Bruguier, de l'EFEO, ici présent, met à la disposition de la communauté scientifique internationale.

Car le CIC a aussi ce rôle : permettre et favoriser l'échange entre les différentes équipes qui travaillent sur le site et je salue à ce titre l'ouverture récente par l'UNESCO à Siem Reap du Centre International de Documentation Scientifique et Technique sur Angkor.

Quant au rôle principal du CIC, à savoir coordonner les multiples projets de restauration, de recherche, d'aménagement, de formation, de déminage, d'aide aux populations, c'est l'objet même de cette session, à la lumière des travaux réalisés en décembre par le Comité Technique et le Groupe Ad Hoc d'experts que je tiens à remercier pour le professionnalisme et la qualité de leurs travaux.

Je vous remercie. »

3.1.2. Allocution du coprésident japonais

S. Exc. M. Masaki Saïto, Ambassadeur du Japon au Cambodge, a prononcé l'allocution suivante :

“ Son Excellence Monsieur Vann Molyvann, Président-Directeur Général de l'Autorité APSARA,
Monsieur Azedine Beshouch, Représentant Spécial du Directeur-Général de l'UNESCO pour Angkor,
Excellences, Messieurs et Mesdames,

C'est pour moi un grand honneur d'être de nouveau ici, lors de la session plénière du CIC, aux côtés des représentants du Gouvernement Royal du Cambodge, des pays membres, des organisations internationales et des groupes d'experts qui participent aux divers projets ayant pour cause commune la sauvegarde et le développement d'Angkor. C'est également un immense privilège pour moi d'assurer la coprésidence avec mon collègue Son Exc. M. André-Jean Libourel, Ambassadeur de France.

Il règne aujourd'hui au Cambodge, et cela est sans précédent, un environnement politique et sociale favorable au développement. À l'issue des élections générales réussies au mois de juillet l'an dernier, un gouvernement de coalition a été formé fin novembre et le nouveau Sénat a été constitué en mars de cette année. Le Cambodge a finalement été admis comme membre de l'ASEAN en avril. L'effondrement total des Khmers rouges a contribué à une nette amélioration des conditions de sécurité dans le Royaume. Le Cambodge est désormais

prêt à aller de l'avant sur la voie du développement économique, dans une ambiance de paix.

En conséquence, on s'attend fortement à ce que de réels progrès soient également réalisés dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel, notamment sur le site historique d'Angkor, qui compte parmi les sites patrimoniaux les plus importants du monde et qui fait la fierté du peuple cambodgien. Sous ce rapport, il est à noter que le Décret Royal daté du 22 janvier a facilité une réforme administrative de l'Autorité APSARA et en a précisé de nouvelles sources de recettes, l'Autorité APSARA étant autorisée à percevoir les droits d'entrée aux monuments d'Angkor et à s'attribuer une grande partie du produit.

Malheureusement, cependant, la perception des droits d'entrée a été confiée, dans la pratique, à une société privée, ce qui veut dire que l'Autorité APSARA ne reçoit qu'une somme fixe, même si le nombre de visiteurs devait augmenter. Donc, le montant des recettes en sus sera accaparé par cette société privée. Il est vrai que, pour l'Autorité APSARA, une source de recettes est garantie par cette décision mais, étant donné l'engagement pris par le Gouvernement Royal en vue d'opérer des réformes, cette décision présente une certaine incohérence. En effet, le Gouvernement Royal s'est engagé à entreprendre une réforme fiscale et il aspire à ce que toutes les recettes et toutes les dépenses de l'État soient administrées uniquement par le biais du Trésor National. C'est en marquant cette réserve que je souhaite saluer la réorganisation administrative de l'Autorité APSARA.

L'Autorité APSARA, qui a une nouvelle formule au niveau de l'organisation, devrait mener régulièrement ses opérations en vertu du principe de la transparence et de la reddition des comptes, retirant un enseignement du scandale qui a récemment secoué le CMAC. La tâche la plus urgente qui s'annonce pour l'Autorité APSARA consiste à se doter d'une administration plus efficace et à se consolider de façon à mettre en oeuvre son programme d'action avec les moyens budgétaires nécessaires. Nous espérons que lors des futures réunions du CIC, l'Autorité APSARA nous tiendra régulièrement au courant de son plan budgétaire et de ses dépenses par suite de l'allocation des recettes provenant des droits d'entrée, dans le cadre de la sauvegarde et du développement du site historique d'Angkor.

Dans ce contexte, nous estimons à leur juste valeur les efforts sincères que déploie Son Exc. M. Vann Molyvann, Président-Directeur Général de l'Autorité APSARA, ainsi que tous les autres représentants officiels concernés du Gouvernement Royal, en vue d'atteindre leur objectif consistant à assurer, par le peuple cambodgien lui-même, la conservation des monuments. Ce peuple assurant la maîtrise d'ouvrage, c'est avec un vif sens de responsabilité que nous voulons bien poursuivre nos actions de collaboration visant la conservation des monuments et le développement des ressources humaines et, grâce au CIC, les coordonner même plus efficacement encore.

Le gouvernement du Japon, au nom duquel j'assume le poste de coprésident, tient à favoriser encore plus l'atteinte des objectifs du CIC, au même titre que le Gouvernement Royal du Cambodge, la République française, l'UNESCO qui assure notre secrétariat, les autres pays membres, les organisations internationales et les groupes d'experts.

Je termine mon discours en formulant le voeu que cette réunion du CIC aujourd'hui – la première qui se tient depuis la réorganisation de l'Autorité APSARA – sera couronnée de succès et qu'elle saura renouveler la mobilisation de coopération internationale autour d'Angkor.

Merci de votre attention.”

3.1.3. Allocution du chef de la délégation cambodgienne

S. Exc. M. Vann Molyvann, Président Directeur Général de l'Autorité APSARA, a prononcé l'allocution suivante :

“ Messieurs les coprésidents,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis en Session Plénière pour la première fois depuis le début de l'année. Le fait qu'en mars dernier, seule la quadripartite ait pu être réunie, a bien été le signe d'un certain essoufflement de notre Comité. Ceci, il faut l'indiquer clairement. Mais la quadripartite en question a aussi été l'occasion pour vous de nous rappeler, à nous Gouvernement Royal du Cambodge, nos obligations vis-à-vis d'Angkor. Vous l'avez fait avec beaucoup d'indulgence et de solidarité pour l'Autorité APSARA, car vous saviez que celle-ci a toujours fait de son mieux.

A cette occasion nous nous sommes laissés croire qu'une certaine reprise allait avoir lieu. Je crois que c'est en effet ce qui s'est produit. Permettez-moi donc d'annoncer officiellement ce que vous savez sans doute déjà sur les développements intervenus depuis la mi-mars, c'est-à-dire depuis trois mois.

L'Autorité APSARA a signé une concession sur la perception des recettes d'entrée dans le Parc d'Angkor avec une société privée. Cela va lui permettre enfin de commencer très prochainement la mise en œuvre d'un certain nombre de projets qui relèvent principalement de trois secteurs :

- 1. Les aménagements urbains, en l'occurrence le lancement de la cité hôtelière :** le Gouvernement est en train de mettre sur pied un comité pour procéder à la libération des terrains pour les constructions envisagées dans cette cité. Nous avons prévu un fonds important pour les opérations d'expropriation, et à la prochaine saison sèche nous pensons être en mesure de commencer la construction des voies d'accès E-O et N-S, grâce au déblocage de l'aide de l'Agence Française de Développement (AFD) pour cela.
- 2. Les projets pour Angkor même** qui se répartissent en :
 - Projet d'une gestion spécifique d'Angkor Vatt, qui aboutira à terme à une vraie "Conservation" capable de s'assurer une autosuffisance.

- Projet de mise en valeur de monuments : nous avons choisi de rendre accessible le petit Prasat Top, situé dans le quadrant S-O d'Angkor Thom, inconnu des visiteurs, mais connus des chercheurs sous le numéro d'inventaire 486.
- Poursuite de la coopération avec les équipes de l'Institut de Nara et de l'Université de Sophia dans les fouilles des fours anciens du village de Tani. Nous allons pouvoir alléger la charge de nos partenaires en assurant par exemple la réfection des quatre ponts en bois situés sur le chemin d'accès.
- Participation au coût de la restauration de la chaussée d'accès Ouest d'Angkor Vatt.

3. Renforcement interne de notre organisation

- Sur les infrastructures matérielles, nous allons agrandir l'espace de travail de notre bureau de Siem Reap. A Phnom Penh, dans l'enceinte de la Présidence du Conseil, un bureau va être réparé et aménagé.
- Sur le plan du personnel, d'ici la fin de l'année nous recruterons dix personnes de plus : trois pour Phnom Penh et sept pour Siem Reap. En même temps nous allons pouvoir améliorer le salaire de tout le personnel, dans les limites assez contraignantes, il est vrai, de notre statut d'Etablissement Public Administratif.

Avec votre autorisation, Messieurs les coprésidents, j'aurai l'occasion de développer tout ceci dans un instant.

Je vous remercie de votre attention. »

3.2. Bilan des activités mises en oeuvre en 1998

3.2.1. Présentation du projet de rapport annuel d'activités du CIC pour 1998

M. Azedine Beschaouch, Représentant personnel du Directeur général de l'UNESCO pour Angkor a présenté le projet de rapport d'activités préparé par le Secrétariat Permanent pour l'année 1998, avant de préciser que les remarques et propositions de modification, de fond comme de forme, étaient à adresser au secrétariat avant le 25 juin 1999.

Le chef de la délégation cambodgienne et Président Directeur Général de l'Autorité APSARA, S. Exc. M. Vann Molyvann, a félicité M. Sébastien Cavalier pour la rédaction de ce rapport. Il a ensuite demandé au secrétariat de bien vouloir apporter quelques modifications au contenu de la page 23, en supprimant un passage, requête à laquelle le secrétariat a immédiatement accédé.

3.2.2. Rapport sur la mission effectuée par le groupe Ad Hoc d'experts en décembre 1998

M. Azedine Beschaouch a présenté les principales conclusions de la mission du groupe Ad Hoc d'experts qui s'est déroulée du 10 au 18 décembre 1998. Il a insisté sur une question transversale fondamentale soulignée par les experts Ad Hoc, celle de la maintenance des monuments. Ces derniers demandent aux équipes internationales d'aider l'Autorité APSARA à prendre en charge la maintenance des monuments du Parc d'Angkor, en assurant la maintenance des temples dont elles ont la charge. Les autres points de ce rapport ont été abordés au cours des discussions relatives à chaque projet.

3.3. Thèmes de réflexion

3.3.1. L'Autorité APSARA

3.3.1.1. Résumé des discussions tenues lors de la réunion quadripartite du 16 mars 1999 sur l'organisation administrative et le financement de l'Autorité APSARA

Le Représentant de l'UNESCO au Cambodge, M. Etienne Clément, a fait part aux membres de la teneur des travaux de la réunion quadripartite du 16 mars 1999 :

“ Cette réunion s'est tenue immédiatement après la signature de deux décrets royaux importants : le décret royal NS/RKT/0199/18 mettant en conformité le décret de création de l'Autorité APSARA avec la loi sur les établissements publics administratifs, et le décret royal NS/RKT/0199/19 nommant S. Exc. M. Vann Molyvann, Président Directeur Général de l'Autorité APSARA et MM. Seung Kong et Bun Narith, Directeurs Généraux Adjoints (voir annexes N°1 et N°2).

Les discussions, qui ont essentiellement porté sur la réorganisation administrative de l'Autorité APSARA et son financement, ont été l'occasion d'un large échange de vue sur la nouvelle situation.

S. Exc. M. Vann Molyvann a présenté les points des deux décrets royaux qui concernent la réorganisation administrative. Il a indiqué que l'Autorité APSARA se donnait six mois pour se réorganiser, en transférant notamment une partie de son personnel à Siem Reap. Plusieurs autres points ont été abordés : formation du personnel, organisation géographique des services, activités des différentes agences de l'Autorité APSARA et liens de l'Autorité APSARA avec les départements provinciaux des ministères, la police du patrimoine, l'unité de déminage des temples et la conservation d'Angkor. Il était toutefois trop tôt, lors de la réunion quadripartite, pour discuter de ces questions en détails.

Le second point abordé concernait le financement de l'Autorité APSARA. Les participants ont souligné la nécessité pour elle de bénéficier de financements pour assurer son rôle de partenaire de la communauté internationale. La question du transfert du projet de

maintenance des routes et abords des monuments aux autorités cambodgiennes a été longuement évoqué à titre d'exemple.

Depuis la réunion quadripartite du 16 mars d'importantes décisions ont été prises par le Gouvernement Royal du Cambodge, et évoquées ce matin par les coprésidents et S. Exc. M. Vann Molyvann. Un contrat de concession a été passé avec la société Sokimex pour la gestion des entrées au Parc d'Angkor, et le conseil d'administration de l'Autorité APSARA s'est réuni le 9 juin 1999. Ces deux points vont très probablement faire l'objet de nos discussions à venir."

3.3.1.2. Présentation du plan d'action global pour 1999/2004 et du programme d'opérations de l'Autorité APSARA pour 1999

REORGANISATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE DE L'AUTORITE APSARA

1. Restructuration administrative de l'Autorité APSARA

1.1 Présentation du programme de restructuration

Le décret royal NS/RKT/0295/12 du 19 février 1995 créa l'Autorité APSARA en un établissement public national avec personnalité juridique, autonomie administrative autonomie financière. Son statut relevait de celui d'un établissement public à vocation économique.

Le nouveau décret royal NS/RKT/0199/18 du 22 janvier 1999 confie à l'Autorité APSARA le statut d'établissement public administratif (un EPA). C'est dans ce cadre que nous procédons à une réorganisation de l'Autorité APSARA, en prenant comme modèle un EPA français, la Caisse Nationale des Monuments Historiques.

1.2 L'Autorité APSARA, maître d'ouvrage

L'Autorité APSARA a pour mission de concevoir et de conduire l'aménagement et le développement de Siem Reap/Angkor. En tant que maître d'ouvrage de ces aménagements, elle en fixe les cahiers de charge de maîtrise d'oeuvre avec les organismes responsables de la gestion de cette région de Siem Reap/Angkor.

Il y a trois catégories de projets dont elle assure la maîtrise d'ouvrage: a) Les projets exécutés par les établissements sous sa supervision directe, qui sont :

- 1/ La Direction du Développement Touristique d'Angkor,
- 2/ La Direction du Développement Urbain,
- 3/ La Direction de la Culture et des Monuments,

- 4/ Le Commissariat spécialisé dans la protection du patrimoine (provisoirement placé sous une double tutelle du Ministère de l'intérieur et de l'Autorité APSARA, en attendant d'être totalement détaché auprès de l'Autorité APSARA)
- 5/ L'Unité spéciale de déminage des sites archéologiques (rattachement à l'APSARA en cours de négociation).

b) Les projets exécutés en partenariat avec les autorités provinciales, tels que :

- 1/ Les projets d'aménagement urbain,
- 2/ Les projets de développement rural,
- 3/ et éventuellement, des prestations de services ponctuelles.

c) et enfin les projets de coopération avec les institutions, organisations, fondations, associations. khmères et étrangères poursuivant des objectifs répondant à sa vocation et opérant actuellement dans la région, tels que:

- 1/ Le PNUD, les Volontaires des Nations Unies, le Bureau International du Travail,
- 2/ Les aides bilatérales et multilatérales, la Banque Mondiale, la CEE, le FAC, etc.,
- 3/ Les organisations non gouvernementales, etc.

Désormais, 70 % des activités de l'Autorité APSARA seront transférées du siège de Phnom Penh à celui de Siem Reap (dans la Conservation d'Angkor).

1.3 Principe général de réorganisation

L'Autorité maintient la structure initiale prévue avec des modifications mineures. Elle comprend toujours une administration centrale qui est cette fois composée elle-même de quatre sous-directions générales. Elle maintient les mêmes départements techniques auxquels viendra s'ajouter bientôt un cinquième département, une unité spécialisée de déminage pour les sites du patrimoine qui restent encore à dépolluer (Koulen, Koh Ker, etc.).

1.4 L'Administration Centrale de l'Autorité APSARA

1.4.1 Réorganisation interne de l'Administration Centrale

- a) Le décret royal NS/RKT/0199/18 procède à une refonte complète du texte initial :
- Le Conseil d'Administration comprend maintenant 11 membres au lieu de 13 (le conseil d'administration de 1995 était directement coprésidé par les deux Premiers Ministres) ;
 - L'ancienne direction générale et ses trois départements spécialisés, à savoir, le Bureau des Actions Foncières, le Bureau des Affaires Urbaines et le Bureau Financier et Comptable ont été remaniés ;
 - Le poste de Directeur Général a été supprimé.

b) L'article 5 du nouveau décret introduit l'organisation suivante:

La direction exécutive générale de l'Autorité APSARA est confiée à un Président du Conseil d'Administration qui assume également les fonctions et les attributions de Président Directeur Général ; il est assisté d'un certain nombre de Directeurs Généraux Adjoints.

- *Il est le représentant du Gouvernement Royal dans toutes les réunions, manifestations, et négociations concernant le site d'Angkor ;*
- *Il a pouvoir de passer des marchés et de signer les contrats ou conventions concernant le site historique d'Angkor, au nom du Gouvernement Royal, après avoir reçu l'approbation du ministère du tutelle technique ;*
- *Il est l'ordonnateur principal de l'Autorité APSARA et à ce titre :*
 - *Il constate les droits et liquide les recettes,*
 - *Il engage, liquide et ordonnance les dépenses,*
 - *Il peut déléguer ses pouvoirs à des ordonnateurs délégués ou créer avec l'accord de l'agent comptable des régies de recettes ou d'avance.*

Le Président Directeur Général est nommé et peut être révoqué a tout moment par décret royal.

c) Les Directeurs Généraux Adjoints :

Sous l'égide du Président Directeur Général, l'administration centrale comprend quatre directions qui sont placées sous la direction de quatre directeurs généraux adjoints:

- 1/ La Direction de Cabinet et du Personnel : responsable des affaires politiques et du personnel,
- 2/ La Direction de l'Administration Générale : responsable des affaires techniques
- 3/ L'Agence Comptable : responsable des affaires financières,
- 4/ La Direction des relations avec les ministères membres du conseil d'Administration de l'Autorité APSARA.

1.4.2 Etablissement d'un fonds pour la conservation des monuments

Il est important de noter qu'il est créé un compte dénommé "Fonds Archéologique d'Angkor" destiné à recevoir tous les fonds versés pour le programme de sauvegarde d'Angkor. Ce compte pourra par exemple être utilisé pour la réfection des douves d'Angkor Vatt.

1.5 Les Directions Techniques de l'Autorité APSARA

Stratégie adoptée :

L'Autorité APSARA au travers de ses départements techniques devra mettre en oeuvre un partenariat efficace avec les Ministères sectoriels qui seront impliqués dans ses programmes

de développement. Il est important que ce partenariat se retrouve concrètement sur le terrain, au niveau des services techniques provinciaux relevant de ces Ministères.

Les missions suivantes sont assignées aux Directions Techniques de l'Autorité APSARA :

1.5.1. La Direction du Développement Touristique d'Angkor, est chargée de coordonner les réseaux touristiques de la région, en collaboration avec le Ministère du Tourisme, le Ministère de l'Environnement et le Sous-Comité Provincial de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Construction. Elle devra dorénavant prendre en charge la gestion des parcs archéologiques ainsi que la collecte des ressources que peut générer l'exploitation de ces parcs.

1.5.2. La Direction du Développement Urbain est chargée de concevoir et de réaliser les aménagements en infrastructures et superstructures touristiques de la région, en collaboration avec le Gouverneur de la province de Siem Reap et le Sous-Comité Provincial de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la Construction. Son programme d'aménagement majeur va être le lancement de la cité hôtelière, ainsi que la gestion technique ultérieure de cette cité.

1.5.3. La Direction de la Culture et des Monument, est chargée de la préservation, l'aménagement et l'entretien du site d'Angkor : elle est également responsable de la formation continue des historiens, archéologues et conservateurs chargés de gérer et d'entretenir le site. A ce titre, elle devra être considérablement renforcée pour pouvoir prendre en charge progressivement à partir de maintenant la maintenance des monuments qui sont en cours de restauration ou qui sont déjà restaurés par les organisations internationales opérant à Angkor.

1.5.4. Un Commissariat spécialisé dans la protection du patrimoine, en tutelle commune à la fois de l'Autorité APSARA et du Ministère de l'Intérieur, exerce ses missions dans la région d'Angkor, en collaboration avec les autorités provinciales de Siem Reap. Ce commissariat devra être renforcé pour mieux assurer le contrôle de développement des Parcs Archéologiques et la mise en application des mesures légales et réglementaires édictées pour leur protection.

1.5.5 Une unité de déminage spécialisée est chargée au sein de l'Autorité APSARA de déminer les sites archéologiques, en collaboration avec CMAC.

1.6 Les nouvelles missions de l'Autorité APSARA

Le nouveau décret Royal NS/RKT/0199/18 renforce considérablement le pouvoir de l'Autorité APSARA pour contrôler le développement du site archéologique d'Angkor et de la région de Siem Reap.

Article 2 :

- Le Gouvernement Royal du Cambodge a obligation de respecter, de protéger le site d'Angkor classé Patrimoine Mondial et s'engage à assurer la sauvegarde et la pérennité dudit site.

- Ainsi, toutes mesures ou autorisations prises ou décidées par les Autorités nationales, locales de tous les niveaux, incompatibles avec les obligations internationales seront considérées comme nulles et non avenues.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement prend, au plus haut niveau, des mesures en faveur de la protection de la culture. Dès les élections de 1993, son premier acte a été de consacrer trois articles de la constitution à la protection des monuments d'Angkor. Ce nouveau décret royal n'est que le prolongement de cette volonté du gouvernement et du peuple cambodgien pour la conservation de ce site.

Article 6 :

1/ L'Autorité APSARA assure la protection, la conservation et la mise en valeur de la région d'Angkor conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi sur la protection du Patrimoine Culturel NS/RKM/0196/26 du 25 janvier 1996 et aux obligations internationales liées au statut de patrimoine mondial.

A ce dernier titre, l'Autorité APSARA détient le droit exclusif de délivrer les permis de construire dans l'ensemble du site d'Angkor. Toutes autorisations et permis qui seront délivrés en méconnaissance de la compétence exclusive de l'Autorité APSARA seront considérés comme nuls. Les constructions existantes irrégulières pourront être détruites sans indemnisation aux frais du contrevenant dans un délai de 45 jours à partir de la date de la notification.

J'ai fait appel à la France pour qu'elle finance une équipe d'urbanistes et d'architectes pour évaluer les dégâts causés depuis 1993 et les effractions au ZEMP. Cette équipe arrivera à Phnom Penh dès demain.

2/ La zone 2 définie comme "Réserves archéologiques protégées" par l'article 4 du Décret Royal N°001 NS du 28 mai 1994, appartient au domaine public inaliénable de l'Etat. Les aliénations ou concessions qui ont pu être consenties sur les terrains de la dite zone sont nulles et non avenues.

3/ Conformément aux obligations découlant du statut de Patrimoine Mondial du site historique d'Angkor, l'Autorité APSARA dispose seule, à l'exclusion de toute autre autorité, du pouvoir d'organiser des manifestations de quelque nature qu'elles soient, dans la zone d'Angkor.

2 Plan d'opération 1999 de l'Autorité APSARA

2.1 Les premières recettes du tourisme versées pour l'Autorité APSARA

Le 23 avril 1999, un contrat de concession pour la perception du droit de visite des temples d'Angkor a été signé entre l'Autorité APSARA et la Société Sokha Hotels Co Ltd, société

de droit cambodgien, inscrite au registre de commerce sous le N° INV-472/98p et domiciliée à Phnom Penh.

Le concessionnaire paiera un royalty annuel de départ de 1 000 000 \$ avec une augmentation automatique de 15 % par an, c'est-à-dire :

1999	1.000.000 \$E.U.
2000	1.150.000 \$E.U. (soit 15 % d'augmentation)
2001	1.322.500 \$E.U. (soit 15 % d'augmentation)
2002	1.520.875 \$E.U. (soit 15 % d'augmentation)
2003	1.749.006 \$E.U. (soit 15 % d'augmentation)

Comment ce chiffre de 1 M\$E.U. a-t-il été calculé, alors que chacun sait que les profits générés par les recettes d'entrée au Parc d'Angkor sont beaucoup plus importants ? Le contrat de concession a été calculé à partir de données statistiques fournies par le ministère du tourisme sur le nombre de billets vendus à l'entrée du site, selon lesquelles seulement 45.000 touristes auraient visité le Parc d'Angkor en 1998. Un rapide calcul permet d'établir que le ratio entre le nombre de billets vendus à l'entrée du parc et le nombre d'arrivées à l'aéroport de Siem Reap n'est que de 16%, alors que 60% à 80% des touristes qui viennent au Cambodge visitent Angkor. J'ai donc demandé à la France d'envoyer des experts pour étudier en toute transparence la gestion des flux touristiques. Nous savons que le budget qui nous a été accordé par le contrat de concession est insuffisant. Dès que nous l'aurons prouvé nous demanderons une révision des termes du contrat.

Il y a une révision du royalty si le nombre de touristes visitant Angkor dépasse 40 % de l'année précédente.

Un premier versement a été effectué en mai 1999 par la Société Sokha Hôtels à l'Autorité APSARA. Ce versement a été réparti par décision du gouvernement entre l'Autorité APSARA pour 80% des recettes, le Ministère du Tourisme pour 15%, et le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts pour 5%.

L'Autorité APSARA dispose donc actuellement pour 1999 d'un budget de 800.000 \$E.U. pour la mise en oeuvre de son plan quinquennal 1998-2003.

2.2 Le programme d'opération 1999 de l'Autorité APSARA

L'Autorité APSARA nouvelle formule a eu la première réunion de son Conseil d'Administration le 9 juin 1999. Y ont été approuvés notamment trois documents de base essentiels pour la restructuration de l'Autorité, à savoir:

- Son règlement intérieur,
- Son règlement du personnel,
- et son budget 1999

(La copie du procès verbal de la réunion du CA en khmer est disponible)

Un plan d'opération a été établi à partir de ce budget de 800 000 \$. Différentes interventions sont envisagées dans les secteurs énumérés ci-après.

2.2.1 Restructuration cadre institutionnel de gestion

Le budget de fonctionnement a notoirement augmenté. De 125.000 \$E.U. initialement fixés, il s'élève à présent à 247.100 \$E.U.

1 Personnel

- Personnel permanent (15)	
- Personnel contractuel (10)	
- Nouveaux recrutements (10)	
	90.060 \$E.U.

2 Sous-contrats

- Police du Patrimoine	
- Conseil d'Administration	
	62.000 \$E.U.

3 Equipement

- Loyer d'un local d'hébergement à Siem Reap	4.000 \$E.U.
- Agrandissements des bureaux de la «Maison de Groslier»	29.000 \$E.U.

4 Fonctionnement

62.040 \$E.U.

5 Total

247 100 \$

2.2.2 Les activités en partenariat dans le domaine de la recherche

Des projets sont prévus en partenariat entre l'Autorité APSARA et les organisations internationales opérant à Angkor. Ce sont par exemple :

- a) Un projet de recherche: action de suivi du chantier de Tani.

La Direction de la Culture et des Monuments travaille en partenariat avec deux institutions scientifiques japonaises "Nara National Cultural Properties Research Institute" et "Sophia Angkor International Mission".

La contribution de l'Autorité APSARA est ici d'assurer à sa propre équipe de recherche les frais de transport et de séjour à chaque campagne de fouille, les frais de réparation des pancartes de signalisation, ainsi que la reconstruction des quatre ponts en bois sur la route d'accès au site:

4.000\$E.U.

- b) Un projet de mise en valeur du Prasat Top (Prasat N°496) est prévu. Une première phase est envisagée pour des travaux de dégagement du temple, différents travaux de relevés et sondages ainsi que des actions de conservation minimale (enlèvement des arbres à risque, redressement des bornes "sema", panneaux de signalisation, etc.).

40.000\$E.U.

2.2.3 Programme de préservation, de restauration et de mise en valeur du site monumental d'Angkor

C'est la première fois que l'Autorité APSARA intervient dans ce secteur d'activités. Je souhaiterais demander à l'EFEO de bien vouloir nous apporter son soutien.

a) La gestion des monuments :

En collaboration avec le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts, l'Autorité APSARA envisage de lancer une conservation pilote "la Conservation d'Angkor Vatt".

Cette conservation a pour mission de "présenter ce monument au public, d'en développer la fréquentation et d'en favoriser la connaissance". L'Autorité APSARA lui confie également le soin d'éditer toutes les informations se rapportant à Angkor.

Le résultat escompté de cette action pilote doit permettre à l'Autorité APSARA de définir quels sont les monuments sur lesquels elle devra faire porter son effort visant à accroître les recettes potentielles provenant de ces monuments, à favoriser dans un premier temps les monuments les plus visités, et dégager ensuite les marges bénéficiaires nécessaires pour réaliser des actions qui permettront d'accroître également la fréquentation des autres monuments

92.000 \$E.U.

b) Restauration des monuments : participation à la restauration de la Chaussée d'Angkor Vatt.

La Conservation d'Angkor Vat travaille en partenariat avec Sophia International Angkor Mission.

La partie japonaise a depuis deux ans pris en charge la totalité des frais encourus par ce chantier qui devait être en principe le premier chantier des restaurations à être exécuté par les nationaux.

L'Autorité APSARA propose cette année une participation de 59.540 \$E.U. aux coûts de l'opération comme sa première quote-part à cette opération. Cette participation permettra de payer les cambodgiens qui travailleront sur ce chantier, dont le coût total est évalué à 871.000 \$E.U. :

60.000 \$E.U.

c) Financement des activités de maintenance des routes et des abords des monuments du Parc d'Angkor en 199[9].

L'Autorité APSARA participe en partenariat avec le BIT depuis mai 1999 à la relance de ce projet. Les cambodgiens qui prennent en charge cette activité sont très fiers de pouvoir dire qu'ils travaillent pour l'Autorité APSARA.

30.000 \$E.U.

2.4. Développement urbain et touristique

2.4.1 Le lancement de la cité hôtelière :

La cité hôtelière est la première opération pour laquelle l'Autorité APSARA est l'aménageur. En collaboration avec les autorités provinciales concernées, la Direction du Développement Urbain, placée sous la direction de Mme Tep Vattho, est responsable pour la mise en oeuvre de cette opération.

a) Les actions foncières

Il s'agit de mettre en place des moyens réglementaires et de fonctionnement au niveau de la région de Siem Reap/Angkor de tout ce qui contribue à la politique foncière et à la régulation du marché correspondant : droit de préemption, déclaration d'intention d'aliéner, opérations cadastrales et évaluation foncière, procédures d'expropriation et d'indemnisation de l'apurement du droit foncier.

Une opération foncière immédiate à mettre en oeuvre concerne la première phase de réalisation de la Cité Hôtelière. L'opération doit permettre de s'assurer de la maîtrise des sols, assurer leur déminage, de réaliser les relevés topographiques, les enquêtes foncières, d'élaborer les données techniques pour les infrastructures ainsi que les cahiers de charges de cession des lots.

Le gouvernement a commencé à établir le comité juridique responsable de la gestion des expropriations et indemnisations.

Dans cette opération, sont prévus d'exproprier les terrains situés dans l'emprise des axes ouest-est (2.325 m x 60 m) et nord-sud (2.520 m x 60 m) de la cité hôtelière. Il y aura 60 ha de terrains cessibles pour la construction des premiers hôtels de 3 à 5 étoiles :

301.900 \$E.U.

b) Les aménagements urbains:

La Direction du Développement Urbain est chargée, en plus des missions ci-dessus

- du suivi et de l'actualisation du cadre du développement de la région,
- des études d'urbanisme d'application,
- des avis techniques et de la délivrance du permis de construire,
- de l'inventaire et de la protection du patrimoine architectural, de la protection de l'environnement naturel et socioculturel (paysage, plantations, berges, mobilier urbain)

En 1995, un plan d'urbanisme de référence a été défini pour le développement de la ville de Siem Reap qu'il s'avère maintenant urgent de réviser en vue de l'adapter aux conditions actuelles très contraignantes de développement.

2.4.2 La promotion du Site d'Angkor

En collaboration avec le Ministère du Tourisme, la Direction du Développement Touristique d'Angkor est chargée des missions suivantes :

- Elle prendra en charge l'exploitation de toutes les activités touristique d'Angkor,
- Elle perçoit les recettes liées à l'exploitation du Parc Archéologique auprès des consommateurs finaux (les visiteurs) et les intermédiaires professionnels,
- Elle accueille les visiteurs, les professionnels du tourisme (T.O.) en organisant leur cadre d'activités, les journalistes, les invités et hôtes de marque, etc.
- Elle entretient et assure la maintenance et la logistique à l'intérieur du Parc Archéologique, en complément de la conservation d'Angkor,
- Elle organise la promotion et les produits touristiques du site d'Angkor, en liaison avec le Ministère du Tourisme et les responsables de l'Office de Tourisme de Siem Reap.
- La Direction du Développement Touristique est responsable de l'exécution du contrat de concession avec Sokha Hôtels pour la billetterie d'entrée aux monuments:

25.000\$E.U.

3 Budget de l'Autorité APSARA

Dépenses prévisionnelles de l'Autorité APSARA
du 1er mai au 31 décembre 1999 et du 1er janvier au 30 avril 2000

N°	Description	De mai à décembre 1999	De janvier à avril 2000	Total
1	Rémunération du personnel et subvention à diverses institutions			
	1.1. Agents de la fonction publique (15)	32 000	16 000	48 000
	1.2. Agents contractuels en service (10)	19 040	9 520	28 560
	1.3. Agents contractuels à recruter (10)	8 100	5 400	13 500
	1.4. Police du Patrimoine	33 400	16 600	50 000
	1.5. Conseil d'Administration	8 000	4 000	12 000
	Sous-total 1	100 540	51 520	152 060
2	Dépenses de fonctionnement			
	Location d'un local à Siem Reap	2 400	2 600	4 000
	Extension du bureau de Siem Reap			29 000
	Electricité et eaux courantes	4 000	2 000	6 000
	Téléphone-Fax	5 600	2 800	8 400
	Fournitures de bureau	3 360	1 680	5 040
	Achats de documents	800	400	1 200
	Organisation du Conseil d'Administration			200
	Réparation et entretien des bureaux	3 200	1 600	4 800
	Carburant	6 400	3 200	9 600
	Réception d'hôtes étrangers	1 200	600	1 800
	Réception d'hôtes nationaux	800	400	1 200
	Uniformes gardiens			2 000
	Sécurité de travail	800	400	1 200
	Formation continue	800	400	1 200
	Communication et diffusion	800	400	1 200
	Frais de voyage	3 200	1 600	4 800
	Frais de mission	2 400	1 200	3 600
	Frais de séjour	2 400	1 200	3 600
	Frais de voyage à l'étranger			4 000
	Frais de mission à l'étranger			600
	Frais de séjour à l'étranger			1 000
	Frais divers			600
	Sous-total 2			95 040
3	Dépenses d'investissement			
	3.1. Conservation d'Angkor Vatt			92 000
	3.2. Mise en valeur du Prasat Top			40 000
	3.3. Conception de guichets et parvis			25 000
	3.4. Expropriation terrain citée hôtelière			301 900
	3.5. Participation Chaussée Angkor Vat			60 000
	3.6. Fouilles de Fours de Tani			4 000
	3.7. Maintien propreté de Parc d'Angkor			30 000
	Sous-total			552 900
	TOTAL GENERAL			800 000

Approuvé par le Conseil d'Administration du 9 juin 1999

3.3.1.3. Discussions

M. Masatoshi Muto, Directeur général adjoint du département des affaires culturelles du ministère japonais des affaires étrangères, a remercié S. Exc. M. Vann Molyvann pour son exposé. Il s'est déclaré heureux de constater que la réorganisation de l'Autorité APSARA était en cours, qu'elle disposait d'un programme d'action, et que son financement était assuré. Il a ensuite présenté deux requêtes :

1. Que la plus grande transparence soit assurée dans la gestion des recettes, notamment celles des entrées touristiques au Parc d'Angkor ;
2. Que l'organisation administrative de l'Autorité APSARA soit améliorée, ce qui permettrait notamment de renforcer l'efficacité de l'aide internationale.

S. Exc. M. Vann Molyvann a remercié le représentant du Japon pour ses recommandations.

Le Représentant de la France, M. Jacques Gérard, a approuvé et soutenu les deux requêtes de son collègue japonais. Il s'est ensuite félicité que l'Autorité APSARA dispose pour la première fois d'un véritable budget. Il espère que cette situation évoluera favorablement dans les années à venir, et que l'Autorité APSARA bénéficiera d'une plus grande part des recettes réelles générées par les entrées au Parc d'Angkor.

M. Azedine Beschaouch s'est félicité que les réorganisations en cours au sein de l'Autorité APSARA tendent vers plus d'activités sur le terrain. Il lui a ensuite suggéré de se doter d'un service juridique chargé de contrôler l'application des textes législatifs en vigueur (loi sur la protection du patrimoine culturel, conventions internationales, normes en matière de protection du patrimoine). L'UNESCO serait disposée à soutenir la mise en place d'un tel service.

Le Représentant du Directeur général de l'UNESCO pour Angkor a enfin demandé des précisions sur la nature du statut de la Conservation d'Angkor dans le cadre des réorganisations en cours, et ses liens avec l'Autorité APSARA.

S. Exc. M. Vann Molyvann a présenté le cadre juridique actuel qui préside à la protection du patrimoine culturel :

"La loi en vigueur prévoit que la gestion du patrimoine national cambodgien dépend du Conseil Supérieur de la Culture Nationale, dont le secrétariat est assuré par le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts. Elle indique également clairement que la région spécifique de Siem Reap-Angkor relève de la compétence de l'Autorité APSARA. La Conservation d'Angkor, rattachée au Ministère de la Culture et des Beaux-Arts, a donc compétence sur tous les monuments situés hors de la zone d'Angkor.

Dans l'application des textes la situation est toutefois plus complexe. Le décret de création de l'Autorité APSARA prévoit une tutelle commune de l'Autorité APSARA et du Ministère de la Culture et des Beaux-Arts sur la Conservation d'Angkor, clause que les juristes khmers estiment inapplicable en 1999.

L'Autorité APSARA a donc décidé provisoirement de créer une Division des Monuments et de la Culture, placée sous la responsabilité de M. Ang Chouléan, et de créer deux conservations pilotes, celle d'Angkor Vatt et celle d'Angkor Thom. Mlle Ashley Thompson a été recrutée pour aider à mettre en place ces structures. Des négociations devraient par ailleurs être démarrées avec le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts en ce qui concerne la Conservation d'Angkor actuelle."

3.3.2. Sauvegarde des monuments d'Angkor

3.3.2.1. Présentation des activités mises en oeuvre dans le domaine de la conservation monumentale, et proposition pour la préparation d'une carte des risques pour la sauvegarde et la conservation des monuments d'Angkor

M. Azedine Beschaouch a rapidement dressé un tableau des activités de conservation mises en oeuvre à Angkor, celles-ci étant présentées de façon détaillée dans le rapport annuel d'activités 1998. Il s'est notamment félicité que l'Italie ait décidé d'affecter de nouveaux moyens financiers pour le lancement de la seconde phase du projet de restauration du temple de Pre Rup, et que l'Allemagne ait débloqué un financement exceptionnel pour permettre l'achèvement des travaux de restauration du temple de Preah Ko.

Il a ensuite présenté deux recommandations au nom du groupe Ad Hoc d'experts :

- la première concerne le chantier de restauration de la porte est du Palais Royal d'Angkor Thom. Les travaux, financés par le gouvernement indonésien et interrompus en raison de problèmes politiques, sont maintenant en mesure de reprendre. Le groupe Ad Hoc d'experts n'est pas totalement satisfait de la façon dont ils ont été menés techniquement jusqu'à présent. Il est donc demandé à l'Autorité APSARA, conformément aux engagements pris par le Gouvernement Royal du Cambodge lors de l'inscription du site d'Angkor sur la liste du patrimoine mondial, de veiller à ce que les travaux ne reprennent que dans le plus strict respect des recommandations écrites des experts Ad Hoc, envoyées au directeur de l'équipe d'ITASA et déposées chez les coprésidents ;
- la seconde concerne l'étude de la stabilité du massif central d'Angkor Vatt. Un système de monitoring avait été mis en place par l'Institut Géographique National (France), avec l'aide de l'UNESCO et grâce à un financement du gouvernement français. Une somme de 2.000 \$E.U. par an permettrait de financer l'analyse des données recueillies gracieusement par l'EFEO, et d'assurer ainsi la pérennité du projet.

M. Azedine Beschaouch a demandé à l'Autorité APSARA de bien vouloir allouer ces crédits pour l'année 1999/2000, l'UNESCO s'engageant à rechercher les financements nécessaires pour les années suivantes.

S. Exc. M. Vann Molyvann a pris acte de ces deux recommandations. Il a assuré qu'il veillerait personnellement à ce que les recommandations des experts Ad Hoc soient appliquées par l'équipe d'ITASA. Il s'est par ailleurs engagé à dégager du budget de

l'Autorité APSARA les 2.000 \$E.U. nécessaires à l'analyse des données sur le massif central d'Angkor Vatt, tout en demandant à l'EFEO de bien vouloir poursuivre sa gracieuse collaboration sur ce projet.

M. Bruno Bruguier, Représentant de l'EFEO, a répondu favorablement à cette requête.

Recommandations du CIC :

Le CIC a recommandé à l'Autorité APSARA de veiller à ce que les travaux de l'équipe indonésienne ne reprennent que dans le plus strict respect des recommandations techniques émises par les experts Ad Hoc.

Le CIC a recommandé la reprise des mesures sur la stabilité structurelle du massif central d'Angkor Vatt.

M. Azedine Beschaouch a ensuite présenté le projet de réalisation d'une carte des risques. Il avait été recommandé dès la Conférence de Tokyo (1993) d'établir un schéma directeur pour Angkor. L'UNESCO a financé, en 1997, la préparation d'un premier rapport à ce sujet, rédigé par Mme Françoise Descamps, qui a été appuyé la même année par le groupe Ad Hoc d'experts et le CIC. Les financements initialement souhaités n'ayant pu être rassemblés, les experts Ad Hoc ont proposé de procéder par étape. La réalisation d'un schéma directeur nécessite de disposer d'un ordre de priorités que l'ICOMOS recommande de dresser en fonction des risques encourus par chaque monument. Ceci revient à établir une carte des risques pour les monuments. Le coût d'une telle opération ne devrait pas excéder 30.000 \$E.U., ce qui est sans commune mesure avec les 140.000 \$E.U. nécessaires pour la préparation d'un schéma directeur.

3.3.2.2. Discussions

Le Secrétaire Général de l'ICOMOS, M. Jean-Louis Luxen, a exprimé sa profonde satisfaction de pouvoir assister à la relance du CIC. L'ICOMOS - Conseil International des Monuments et Sites - en tant qu'organisation non gouvernementale en étroite relation avec l'UNESCO, a suivi avec grande attention l'évolution des initiatives et des travaux du CIC et de l'Autorité APSARA. En effet, au moment de l'inscription d'Angkor sur la liste du Patrimoine mondial, si l'ICOMOS avait, sans la moindre hésitation, affirmé la "valeur universelle exceptionnelle" du site, il avait dû émettre de sérieuses réserves quant à diverses lacunes dans la protection et la gestion. Ces réserves avaient été prises en compte par le Comité du Patrimoine Mondial sous la forme de cinq conditions suspensives. Au vu des mesures légales et réglementaires adoptées par le Gouvernement Royal du Cambodge et des dispositions administratives et de gestion prises, au vu aussi de l'action menée sous la supervision du CIC, le Secrétaire Général a décidé qu'à ces yeux ces cinq conditions ont été remplies.

Le parc archéologique d'Angkor est non seulement un chantier archéologique majeur, mais il présente aussi la caractéristique de nécessiter, en parallèle à la question archéologique, une politique forestière qui illustre bien le souci du Comité du Patrimoine Mondial de

mieux assurer les relations entre culture et nature dans les valeurs des sites patrimoniaux. De plus, il s'agit d'une vaste zone habitée, soumise aux pressions d'une fréquentation touristique croissante, à cet égard se posent les questions difficiles de la compatibilité entre la sauvegarde du patrimoine, le développement économique et le progrès social des populations concernées.

A partir de ce chantier extraordinaire et exemplaire, il a fait part de ses démarches en vue de la constitution d'un comité national cambodgien de l'ICOMOS, afin de promouvoir les relations et les échanges d'idées et d'expériences entre professionnels de la conservation.

Enfin, l'ICOMOS a dressé, il y a deux ans, un schéma d'élaboration d'un plan directeur, en vue de faire la synthèse des besoins et des initiatives en cours ou proposées. Les ressources nécessaires à la poursuite de ce travail n'ont pas pu être réunies. Aussi la proposition est arrivée, à la suggestion de l'UNESCO, d'un travail de moindre ampleur visant à établir les interventions prioritaires, sous forme d'une "carte des risques", que l'ICOMOS est heureux de soutenir.

M. Jean-Louis Luxen a attiré l'attention sur l'effet multiplicateur d'un investissement aussi stratégique. Il a ajouté que l'ICOMOS serait désireuse de s'associer à sa réalisation, en pratiquant des coûts d'expertise préférentiels.

Recommandation du CIC

Le CIC a recommandé qu'une carte des risques des monuments du site d'Angkor soit dressée dans les meilleurs délais, et que les financements nécessaires à la réalisation d'un tel projet soient recherchés.

3.3.3. Projet de réhabilitation de la Route National 6 incluant la sauvegarde de 10 ponts historiques

S. Exc. M. Vann Molyvann a présenté le contexte du projet de réhabilitation de la RN 6, financé conjointement par la Banque Mondiale et la Banque Asiatique de Développement, qui permettra de désenclaver la province de Siem Reap, aujourd'hui difficilement accessible par la route depuis Phnom Penh.

Il s'est ensuite félicité que la Banque Mondiale ait agréé la création d'un Comité pour la Protection du Patrimoine Culturel dont il est le président. Ceci a permis d'obtenir de la Banque Mondiale le financement d'un programme de réhabilitation de dix ponts angkoriens situés entre Kompong Thom et Siem Reap.

Mme Yoko Eguchi, Coordinatrice des partenariats pour le patrimoine culturel la Banque Mondiale, a prononcé l'allocution suivante :

“ Messieurs les coprésidents,
Ministre d'État,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je vous adresse la salutation de M. James Wolfensohn, président du Groupe de la Banque mondiale, qui a su vraiment concevoir un nouveau rôle pour la Banque, celui de parrain d'activités pour l'atténuation de la pauvreté, l'habilitation et l'intégration, et qui a pris l'engagement pour la banque de s'associer à tous ceux qui ont le souci d'harmoniser la culture avec le paradigme de développement.

Au nom de Mme Okonjo-Iweala, directeur de pays de la Banque mondiale au Cambodge, je tiens à vous remercier de cette occasion de présenter les travaux en cours en vertu du projet de réhabilitation des routes dont le financement est assuré par l'*International Development Association*, tout particulièrement des activités qui ont pour objectif précis d'appuyer les efforts consistant à préserver ces éléments du patrimoine angkorien qui jalonnent la Route nationale 6, l'artère principale menant au Parc d'Angkor et connue historiquement sous le nom de "Voie Royale". Il s'agit d'un tronçon important de l'autoroute nationale qui s'est détériorée à la suite de plusieurs décennies de conflits violents, d'instabilité politique et de délaissement, ce qui limite considérablement l'accès au site d'Angkor par route.

Le projet de réhabilitation des routes :

Permettez-moi tout d'abord de broser un tableau du projet de réhabilitation des routes, qui a trois volets principaux :

Volet matériel : Réfection d'environ 90 km de la Route nationale 6 (RN 6), depuis la frontière de la province de Kampong Thom jusqu'à Siem Reap, y compris la restauration de dix ponts anciens, la réhabilitation d'environ 22 km de la RN3, ainsi que la remise en état de certaines rues principales à Phnom Penh et à Sihanoukville, à titre de formation active pour des entrepreneurs de petite envergure.

Volet institutionnel : Appui au ministère des Travaux publics et des Transports en vue d'élaborer une stratégie pour le secteur des transports et de formuler un schéma directeur correspondant pour le développement.

Volet de formation : Une formation dans l'entretien des routes et la gestion des projets sera dispensée.

Ce projet dont le coût s'élève à 47 millions de dollars bénéficie d'un cofinancement assuré par la Banque mondiale (en vertu de crédits d'IDA) et le Gouvernement Royal du Cambodge. Un cofinancement devrait également être offert par le gouvernement du Japon pour la réhabilitation de la RN6. L'évaluation du projet a été effectuée en 1998 et on s'attend à un taux de rendement économique vigoureux, au delà de 30 %, y compris le coût additionnel qu'entraînera la restauration des ponts historiques se trouvant sur le tracé de la RN6. Le Conseil d'administration de la Banque mondiale ayant donné son aval à ce projet en mars 1999, sa phase de mise en oeuvre a été désormais engagée.

Restauration de dix ponts anciens le long de la RN6 :

Je tiens maintenant à parler de la restauration des dix ponts anciens et ponceaux qui font l'objet du projet. Parmi les dix ponts, le Spean Praptos, ouvrage magnifique à Kampong

Kdei, se trouve à 80 km au sud-est de Siem Reap ; il s'agit d'un des monuments les plus marquants de l'architecture civile khmère. Ce pont a été restauré et consolidé trois fois au cours de ce siècle (1920, 1950 et 1960). Ce projet comprendra une étude détaillée sur la polyvalence du pont, y compris une évaluation sociale et des consultations participatives avec les populations locales afin d'apprécier les attitudes qui existent localement envers le pont et pour en mesurer l'impact potentiel. Il sera ainsi possible de tenir compte des aspects sociaux. Nous solliciterons la participation des populations locales pour l'entretien et l'exploitation du pont en vue d'en assurer la viabilité à long terme.

L'étude détaillée de la restauration des dix ponts, portant sur les aspects architecturaux, technologiques, sociaux et culturels s'achèvera d'ici l'automne 1999. Les travaux de restauration commenceront début 2000 pour terminer vers la fin de l'automne 2002.

Uniformité des stratégies adoptées pour ce site du patrimoine mondial :

Au cours de l'élaboration du projet, les ponts ont fait l'objet d'une étude dans le cadre d'une mission se composant d'archéologues et d'ingénieurs de structure, en collaboration avec des experts de l'École Française d'Extrême-Orient ; il a été recommandé de suivre le tracé de la route ancienne et de restaurer et de consolider les dix ponts anciens au fur et à mesure des travaux.

Un comité cambodgien de pilotage sur les biens culturels a été créé, sous la présidence de Son Exc. M. Vann Molyvann, pour superviser la mise en oeuvre de la stratégie et des activités relatives au projet afin d'assurer la protection des biens culturels et de faire la liaison avec les stratégies adoptées pour Angkor, site du patrimoine mondial.

Nous bénéficions d'un appui constant sous forme de conseils techniques et de directives du bureau de l'UNESCO à Phnom Penh comme à Paris

Afin d'explorer les synergies qui pourraient être développées dans le domaine de la conservation du patrimoine dans les différentes interventions réalisées grâce à l'aide externe, nous consultons régulièrement le World Monuments Fund, ainsi que des spécialistes français et japonais.

Nous sommes persuadés qu'il est d'importance capitale de tirer des enseignements de l'expérience vécue par ces organismes d'aide qui possèdent un vaste bagage de connaissances et de nombreux documents, et de forger des relations interactives avec les milieux professionnels et les populations locales du Cambodge.

Conformément à la loi du Cambodge sur la protection des biens culturels et aux principes suivis par la Banque mondiale, un protocole régissant la conduite à tenir si des artefacts sont découverts pendant le déblaiement sera établi. Des excavations d'urgence le long de la Route nationale 6, la restauration des ponts et la mise en oeuvre des mesures pour la protection des valeurs patrimoniales du Spean Praptos et de neuf ponts de moindre envergure seront financées en vertu du projet ; tout cela est compris dans le contrat de construction relatif à la RN6.

La Banque mondiale, qui s'est donnée pour mission la réduction de la pauvreté, reconnaît que la culture joue un rôle prépondérant dans le développement. C'est un élément qui réside au coeur même d'un développement environnemental et social qui se veut durable.

Comme cela a été souligné lors de la 22^e session du Comité du patrimoine mondial tenue à Kyoto en décembre 1998, la Banque mondiale est disposée à financer des opérations qui favorisent la conservation des sites du patrimoine mondial, à condition que ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une initiative de développement plus vaste. Le Cambodge illustre bien cette philosophie.

Le projet cadre et plan d'action d'une initiative prise récemment par la Banque mondiale se trouve dans un document de travail examiné en avril 1999 par le Conseil d'administration de la Banque mondiale. Le secrétariat du CIC a remis ce document aux coprésidents pour qu'ils en fassent part aux membres du CIC. Nous en avons élaboré le contenu lors d'une conférence sur le thème "La culture dans le développement durable", organisée en collaboration avec l'UNESCO en septembre 1998 au siège de la Banque mondiale à Washington (D.C.). Son Exc. M. Vann Molyvann a participé à cette conférence et a fait part aux participants des défis qui se posent au GRC, à la population du Cambodge et aux bailleurs de fonds de la communauté internationale en matière de conservation et de développement du site historique d'Angkor.

En réponse à la demande formulée par le GRC, la Banque mondiale a l'honneur de s'associer à cet effort international. Permettez-moi de réitérer notre intention de travailler en partenariat avec chacun de vous, dans le cadre d'un réseau consolidé de personnes résolues.

Ce projet fait voir qu'une opération relative aux transports, traditionnellement financée par une banque, est également en mesure de prêter une attention particulière à la conservation du patrimoine culturel. Nous sommes convaincus qu'en agissant de concert, nous arriverons à accélérer les efforts pour conserver ce site précieux du patrimoine au profit de toute l'humanité.

La Banque mondiale est votre partenaire dans cette entreprise.

Merci de votre attention."

Compte rendu de l'audience royale

Avant de reprendre l'examen des différents points de l'ordre du jour, S. Exc. M. Vann Molyvann a rendu compte aux membres du CIC du contenu de l'audience que Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk a bien voulu accorder à une délégation restreinte composée de 11 personnalités.

A cette occasion une copie du rapport annuel d'activités a été remise à Sa Majesté le Roi, qui a remercié la communauté internationale des efforts qu'elle consent pour la sauvegarde du site d'Angkor et exprimé sa plus profonde gratitude à l'UNESCO.

Sa Majesté le Roi a manifesté un très vif intérêt pour les travaux scientifiques remarquables de l'EFEQ, qui lui ont été présentés :

- Inventaire des 4.500 objets de la Conservation d'Angkor dressé sous la direction de M. Bruno Dagens ;
- Bibliographe archéologique du Cambodge en deux volumes, préparée par M. Bruno Bruguier.

S. Exc. M. André-Jean Libourel, a demandé à S. Exc. M. Vann Molyvann de dire à Sa Majesté le Roi toute la gratitude des coprésidents et des personnes reçues et l'admiration de son intérêt pour les affaires du CIC.

Les discussions ont ensuite porté sur le trafic illicite de biens culturels.

3.3.4. La formation

3.3.4.1. Présentation des activités mises en oeuvre dans le domaine de la formation par tous les opérateurs présents sur le site

M. Azedine Beschaouch a dressé un rapide bilan des activités en matière de formation. Il a notamment insisté sur la bonne mise en œuvre de la décision prise lors de la Session Plénière du 2 décembre 1994 d'allouer 1% du coût des projets à des activités de formation, notamment sur le terrain, et rappelé les efforts consentis en matière de formation académique, à l'Université Royale des Beaux-Arts et par l'attribution de bourses de stage ou d'étude à l'étranger.

M. Azedine Beschaouch a ensuite expliqué que le temps était désormais venu de passer à une plus grande coordination dans le domaine de la formation et au développement d'actions concertées. Il a souligné la nécessité de disposer d'une véritable stratégie de formation. Lorsque les experts Ad Hoc se sont penchés sur les questions de formation, ils ont constaté que toutes les actions en cours étaient indépendantes et à l'initiative de chaque pays. Ils ont donc recommandé la préparation d'une stratégie nationale de formation afin notamment que la formation académique (dispensée à la faculté d'architecture et à la faculté d'archéologie de l'Université Royale des Beaux-Arts) et les formations de terrain deviennent complémentaires. Ceci permettrait de répondre de la façon la plus adaptée aux besoins du marché du travail cambodgien dans le secteur de la conservation patrimoniale.

3.3.4.2. Point d'information sur le projet "Parc Archéologique d'Angkor : Chantier de formation", dont le démarrage est prévu en 1999

Le Représentant de SPAFA, M. Pisit Charoenwongsa, a indiqué que l'institution qu'il dirige avait formé plus de quarante stagiaires cambodgiens, dans le cadre d'une vingtaine d'ateliers et séminaires, depuis 1993. Il a ensuite expliqué que SPAFA avait commencé à élaborer, dès 1996, en collaboration avec l'Autorité APSARA, l'UNESCO et l'ICCROM, un projet spécifique de formation, intitulé "Parc Archéologique d'Angkor : Chantier de formation" (ou projet de Taneï) pour lequel il avait reçu le soutien du Japon. Le projet initial a connu plusieurs modifications et s'oriente désormais vers une double formation, à la conservation architecturale et aux techniques de fouilles archéologiques.

Le Directeur-général de l'ICCROM, M. Marc Laenen, a prononcé l'allocution suivante :

" Messieurs les coprésidents,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est un privilège pour moi d'assister pour la première fois à une réunion du Comité international de Coordination pour Angkor, même si l'ICCROM a déjà été représentée lors de réunions précédentes par certains de ses consultants. Etant donnée l'importance de cette réunion d'aujourd'hui, il me semblait souhaitable d'y participer.

J'ai le plaisir de vous présenter le projet de formation de Taneï, mais permettez-moi tout d'abord de vous préciser le cadre de notre intervention.

L'essentiel des programmes et interventions à Angkor, notamment dans le domaine de la formation, sont mis en œuvre dans le cadre bilatéral. Je pense que c'est la première fois qu'une action intergouvernementale concertée sera menée. Les trois organisations intergouvernementales (l'UNESCO, le SPAFA et l'ICCROM) concernées ont toutes un mandat spécifique, mais elles ont également toutes une responsabilité institutionnelle et morale vis-à-vis du Cambodge et de l'Autorité APSARA. Je voudrais ajouter que nous travaillons en réseau, non seulement dans le domaine technique, mais aussi institutionnel et pour ce qui concerne les financements. Nous sommes à ce titre très reconnaissants au gouvernement japonais d'avoir bien voulu allouer des fonds pour la réalisation de ce programme.

Le second aspect très important de notre offre de contribution est le fait de travailler sur un site du patrimoine mondial. Ceci constitue pour nous, ICCROM, une seconde base institutionnelle d'intervention sur le site d'Angkor (auprès de l'Autorité APSARA et du Gouvernement Royal du Cambodge) en tant que conseiller du Comité du Patrimoine Mondial. Nous sommes également le principal partenaire de l'UNESCO, dans le domaine de la formation, pour l'application de la Convention du Patrimoine Mondial. Nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'intervenir, et nous sommes très heureux de pouvoir contribuer en coopérant (dans le plein sens du terme) avec d'autres institutions.

Nous envisageons cette formation dans le contexte plus large du renforcement institutionnel des autorités cambodgiennes, notamment de l'Autorité APSARA, mais aussi dans celui du renforcement ou de l'établissement d'infrastructures éducatives et de formation. Dans cet objectif, le développement des ressources humaines est une question importante.

Le projet de Tanei est un programme conjointement mis en œuvre avec nos collègues de SPAFA. Ils s'intéresseront aux aspects de recherches archéologiques, pendant que nous nous consacrerons aux aspects de gestion et de conservation des temples.

Nous attendons les résultats suivants pour les participants à la formation :

1. Ils auront une compréhension commune des problèmes qui se posent et des solutions à y opposer, et adopteront une approche interdisciplinaire pour traiter le monument ;
2. Ils acquerront les compétences nécessaires pour assurer la conservation du monument, de ses matériaux constitutifs et de son environnement immédiat. Ils seront formés aux mesures de préservation, aussi bien préventives que curatives ;
3. Ils disposeront d'un modèle de formation adaptable et reproductible.

Enfin le temple sera conservé dans le plus strict respect de son caractère. Le fait que son isolement le rende difficilement accessible par les touristes, peut être considéré comme une coïncidence heureuse ou malheureuse, mais le fait qu'il n'ait jamais été vraiment étudié, restauré ou conservé, constitue une chance unique. C'est en effet la possibilité de préparer un programme de conservation de A à Z, dont le résultat final pourra servir de modèle de référence pour tout professionnel qui visitera ce temple.

Le public visé sera pluridisciplinaire : architectes, archéologues, dessinateurs, tailleurs de pierre, conservateurs, etc. Le curriculum intégrera des connaissances sur la vulnérabilité des matériaux, les formes de dégradations, les systèmes de documentation, les analyses destructives et non destructives ou encore l'éthique et les principes de conservation et de maintenance à long terme.

Un tel projet devrait être le fruit d'une réelle coopération internationale à laquelle pourrait être associé tout le réseau international, dont nos collègues de l'ICOMOS.

Le budget a été clairement défini, sur des bases techniques qui garantissent la qualité d'exécution des travaux. Nous pourrions commencer à travailler dès que la décision aura été prise. Si la décision est prise aujourd'hui, les activités pourront commencer au début du mois d'octobre.

Merci de votre attention."

S. Exc. M. Vann Molyvann a rappelé le contexte dans lequel l'Autorité APSARA est intervenue en matière de formation entre 1993 et 1998. Des efforts importants ont été consentis pour que des cambodgiens soient formés par les équipes internationales qui travaillent sur le site et pour restructurer les enseignements à l'Université Royale des Beaux-Arts, mais les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des ambitions, aussi bien quantitativement que qualitativement.

Il est donc nécessaire de réviser cette stratégie dans un sens qualitatif beaucoup plus large, avec comme objectif de former suffisamment de professionnels pour travailler avec les opérateurs sur les chantiers, mais aussi pour prendre en charge les travaux de conservation.

Dans ce contexte difficile, le Gouvernement Royal du Cambodge souhaiterait bénéficier de l'expertise de deux institutions spécialisées dans la formation : SPAFA et l'ICCROM.

Le souhait des autorités cambodgiennes est d'adopter une démarche plus systématique et mieux coordonnée. A ce titre, le projet de Tanei est la première étape d'une démarche qui vise à développer fortement les efforts de formation dans les cinq prochaines années.

M. Azedine Beschouch a soumis aux membres du CIC le projet de recommandation suivant :

- Le CIC recommande que les formations assurées par chaque équipe puissent être poursuivies ;
- Le CIC recommande que SPAFA et l'ICCROM puissent lancer le plus rapidement possible, et en étroite collaboration avec l'Autorité APSARA, le projet intitulé "Parc Archéologique d'Angkor : Chantier de formation", tel que présenté aujourd'hui ;
- Le CIC adopte le principe de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble de formation qui permette d'établir les programmes de formation en fonction des besoins réels, et de coordonner formation académique et formation sur le terrain.

Ce travail pourrait être confié à un comité de pilotage, dont les chefs de file pourraient être le SPAFA, l'ICCROM et l'ICOMOS. Un rapport pourrait être élaboré dans les prochains mois pour être soumis à S. Exc. M. Vann Molyvann, puis faire l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain Comité Technique pour décision.

Le Prof. Takeshi Nakagawa, Directeur-général de JSA, a déclaré que son équipe serait heureuse de s'associer à un tel programme de formation. Il a ensuite ajouté :

“Permettez-moi une remarque sur cette hypothèse d'établir un programme de formation à Angkor. Actuellement, chaque équipe chargée d'un chantier monumental a mis en oeuvre une formation en milieu de travail à l'intention de jeunes professionnels de nationalité cambodgienne. Quant à moi, je suis heureux de constater récemment des signes qui font voir de bons résultats au niveau de l'ensemble des équipes. Il faut s'en féliciter, certes, mais cela veut également dire que le moment est venu de faire un pas de plus en avant. Concernant le programme de formation qui accompagne la Phase II de l'intervention de JSA, je vous invite à examiner le document de travail soumis par JSA.

Je ne mets nullement en cause l'importance d'une formation générale dispensée par l'ICCROM-SPAFA. Cependant, en plus des efforts déjà consentis, il serait très opportun de favoriser l'échange effectif de programmes de formation parmi les différentes équipes, étant donné la spécificité de chacune d'elles dans le domaine de la formation. La formation de réseaux entre les équipes pourrait contribuer pour beaucoup à la réalisation de cet objectif.

Les domaines de la préservation et de la restauration exigent la mise en commun d'une vaste gamme de connaissances, de compétences, d'approches théoriques et de philosophies. L'Université Royale des Beaux-Arts à Phnom Penh, qui s'est consacrée à la promotion d'un tel enseignement dans la préservation des monuments, propose également un programme de formation technique pour la protection du patrimoine culturel, au moyen des fonds-en-dépôt japonais auprès de l'UNESCO. Étant donné que toutes les équipes prévoient parallèlement

une formation en milieu de travail à Angkor, il est logique, à mon avis, que ces deux axes se convergent de plus en plus. Pour y arriver, je me permets de suggérer que les responsables des programmes de l'université et les formateurs sur le terrain se rencontrent afin d'explorer les différentes possibilités de collaboration."

M. Marc Laenen a vivement remercié M. Azedine Beschaouch de sa proposition. Il a également exprimé toute son appréciation pour la décision prise par S. Exc. M. Vann Molyvann d'entreprendre ce difficile travail de formation, qui témoigne selon lui d'un courage et d'un sens des responsabilités remarquable. Il a ensuite indiqué que l'ICCROM et l'ICOMOS seraient heureuses d'apporter leur expertise à ce projet, dans le cadre institutionnel énoncé par le secrétariat. Il est effet selon lui absolument nécessaire qu'il existe une plate-forme de concertation entre les initiatives existantes pour que s'opère un réel partage et transfert des compétences.

M. Ang Chouléan a pris note du souci exprimé par le Prof. Takeshi Nakagawa de définir un programme de formation global, tout en soulignant les contraintes de temps qui régissent la mise en œuvre du projet de Taneï. Il a ensuite demandé à ce que l'Autorité APSARA puisse être associée dès le départ aux discussions sur la définition d'une stratégie d'ensemble de formation.

M. Azedine Beschaouch s'est déclaré heureux de constater qu'il ait été possible d'aboutir à un accord de principe sur cette question. Il a ajouté que M. Ang Chouléan serait le partenaire officiel du SPAFA et de l'ICCROM sur ce dossier en sa qualité de Directeur des Monuments et de la Culture au sein de l'Autorité APSARA, responsable des actions de formation. Il a proposé qu'un accord soit donné par le CIC pour que le programme "Parc Archéologique d'Angkor : chantier de formation" soit réalisé, par l'Autorité APSARA, SPAFA et l'ICCROM, selon des modalités dont la définition incombe aux trois partenaires.

Recommandations du CIC

Le CIC a recommandé la poursuite des formations assurées par chaque équipe.

Le CIC a recommandé que SPAFA et l'ICCROM puissent lancer le plus rapidement possible, et en étroite collaboration avec l'Autorité APSARA, le projet intitulé "Parc Archéologique d'Angkor : Chantier de formation", tel que présenté aujourd'hui.

3.3.4.3. Requête du gouvernement Royal pour une contribution internationale à la préparation d'une stratégie nationale de formation dans le domaine de la conservation monumentale au Cambodge

M. Azedine Beschaouch a rappelé les propos tenus par S. Exc. M. Vann Molyvann quelques minutes auparavant. Il a expliqué que le comité de pilotage proposé pour la formation, avec comme chefs de file, le SPAFA, l'ICCROM et l'ICOMOS, travaillerait en étroite collaboration avec l'Autorité APSARA et associerait à sa réflexion l'ensemble des acteurs concernés. Il soumettra un rapport à l'Autorité APSARA à qui reviendra la décision finale.

M. Marc Laenen a expliqué qu'il existait institutionnellement au sein de l'ICCROM un statut particulier pour les partenaires opérationnels, celui de membre associé de l'ICCROM. Les membres associés constituent un réseau de professionnels spécialisés dans la formation en matière de conservation architecturale. Le Directeur-général de l'ICCROM a annoncé qu'il serait heureux d'accueillir l'Autorité APSARA parmi eux lors de la prochaine assemblée générale.

S. Exc. M. Vann Molyvann a exprimé la profonde reconnaissance de l'Autorité APSARA à SPAFA et à l'ICCROM d'avoir accepté de la prendre comme partenaire dans le domaine de la formation.

Décision du CIC

Le CIC a adopté le principe de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble de formation qui permette d'établir les programmes de formation en fonction des besoins réels, et de coordonner formation académique et formation sur le terrain.

3.3.5. Perspectives d'avenir

M. Azedine Beschaouch a expliqué que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour afin que pour que chacun (pays, organisation internationale, institution scientifique, opérateur, etc.), qu'il soit ou non activement présent sur le site, réfléchisse dans les prochains mois, en fonction de son expérience, de son expertise et de ses moyens, à la façon dont il pourrait venir en aide à l'Autorité APSARA sur des problèmes précis. Cette assistance pourrait prendre des formes diverses : allocation de bourses, don d'équipements ou de livres, mise à disposition d'experts, etc.

Le Représentant du Japon, M. Masatoshi Muto, a réaffirmé l'engagement de JSA dans le programme de sauvegarde du site d'Angkor. La phase I était essentiellement une phase expérimentale pour faire revivre les méthodes traditionnelles cambodgiennes et pour trouver des méthodes appropriées à appliquer à travers de grands moyens d'investigations et de recherches pluridisciplinaires. La phase II sera un processus de la transformation qui convertira les techniques retrouvées et développées dans la première phase en techniques plus universelles. Il est essentiel de réaliser la restauration du patrimoine culturel en mettant en pratique les méthodes traditionnelles, ce qui permettra sa conservation durable. Il serait à désirer que ces méthodes et techniques soient utilisées non seulement par l'équipe japonaise mais aussi par d'autres experts concernés.

Le Représentant de la France, M. Jacques Gérard, a prononcé la déclaration suivante :

" Le gouvernement français, constatant avec satisfaction l'évolution de la situation, notamment financière, de l'Autorité APSARA, ainsi que les réalisations déjà accomplies par elle-même ou ses nombreux partenaires internationaux, a entrepris de définir, en relation étroite avec son Président Directeur Général, ses propres perspectives pour Angkor au cours de prochaines années. Ce travail est en cours. Je me bornerai donc à en donner les grandes lignes.

1. Sur le plan de l'aménagement touristique, l'intervention de l'AFD, élaborée il y a quelques années dans un contexte différent, va être reprofilée. Elle restera néanmoins axée sur la création des infrastructures permettant d'améliorer la desserte de la future cité hôtelière et des temples.
2. La restauration du Bapùn sera poursuivie et achevée en 2004. Le chantier aura duré près de huit ans.
3. Un appui continuera à être apporté à la police du patrimoine et de nouvelles actions seront entreprises pour lutter contre le trafic des biens culturels.

La structuration de l'Autorité APSARA, y compris de sa direction administrative et financière comme l'a dit S. Exc. M. Vann Molyvann, est une chose importante. La formation des architectes et archéologues cambodgiens sera aussi un objet de négociation au coeur du projet que plusieurs missions d'experts successives ont contribué à définir, et qui fera prochainement l'objet d'une décision."

M. Azedine Beschaouch s'est déclaré heureux que la France et le Japon assurent des perspectives d'avenir concrètes.

Décision du CIC

Le CIC a demandé à l'UNESCO d'adresser un courrier à tous les pays, organisations internationales et opérateurs membres du CIC pour leur demander de réfléchir dans les prochains mois à la façon dont il pourrait aider l'Autorité APSARA à se renforcer.

Le CIC a recommandé qu'un même courrier soit adressé à d'autres pays membres de l'UNESCO, mais pas du CIC, susceptibles d'apporter une aide à l'Autorité APSARA.

3.4. Etudes des nouveaux projets

3.4.1. Nouveaux projets

3.4.1.1. Projet de recherche : La période préhistorique dans la région d'Angkor

Le Prof. Charles Higham, de l'Université d'Otago (Nouvelle-Zélande), a présenté aux membres du CIC un nouveau projet de recherche. Ouvrant depuis trente ans à l'étude de sites préhistoriques en Thaïlande, il souhaiterait lancer, en partenariat avec l'Autorité APSARA, l'Université d'Otago (Nouvelle-Zélande), la *Royal Angkor Foundation*, l'Université de SOAS et le Département des Beaux-Arts de Thaïlande, un projet d'étude des sites préhistoriques de la région d'Angkor. La phase préliminaire de ce projet consisterait à identifier des sites susceptibles de faire l'objet de fouilles archéologiques, puis à rechercher les financements nécessaires au lancement d'une telle opération.

M. Azedine Beschaouch a expliqué que la phase exploratoire de ce projet n'étant pas destructive, il serait opportun de donner un accord de principe à ces travaux pour permettre au Prof. Charles Higham d'identifier des sites de recherche et d'obtenir les financements nécessaires au lancement des fouilles proprement dites. Le secrétaire du CIC a toutefois ajouté qu'une fois le document de projet final rédigé, il devrait être soumis au groupe Ad Hoc d'experts par consultation écrite.

Décision du CIC

Le CIC a donné son accord de principe au lancement des études préliminaires et de la recherche de fonds. Un document de projet détaillé devra toutefois obtenir l'aval du CIC et des autorités cambodgiennes avant que de quelconques fouilles archéologiques puissent démarrer.

3.4.1.2. Projet pour la restauration du temple de Chau Sey Tevoda

Le Directeur de l'équipe gouvernementale chinoise pour la sauvegarde d'Angkor, M. Jiang Huai Ying, a soumis au CIC un rapport technique détaillé sur les activités de restauration que souhaite mener son équipe sur le temple de Chau Sey Tevoda. L'intégralité de son intervention figure en annexe N°3.

Afin de proposer une procédure rapide à l'équipe chinoise, M. Azedine Beschaouch a demandé à son directeur la date à laquelle il pourrait démarrer les travaux. Le Directeur de l'équipe chinoise ayant avancé la date du mois de juillet 1999, il a proposé de consulter les experts Ad Hoc par écrit en leur adressant copie des documents de projet fournis par l'équipe chinoise.

Les coprésidents ont donné leur accord à l'adoption d'une telle procédure.

S. Exc. M. Vann Molyvann a soutenu cette proposition. Il a demandé à ce que les experts Ad Hoc puissent rendre leur avis dans les meilleurs délais afin que ne se reproduisent pas les incidents qui ont pu survenir par le passé.

Décision du CIC

Le CIC a décidé de soumettre la proposition technique de l'équipe chinoise au groupe Ad Hoc d'experts, selon la procédure rapide. L'équipe chinoise ne sera autorisée à démarrer les travaux qu'après réception d'un avis favorable des experts. Il revient à l'Autorité APSARA de faire appliquer cette décision.

3.4.1.3. Projet de restauration des gradins de la douve ouest d'Angkor Vatt financé par le fonds d'assistance d'urgence du Comité du Patrimoine Mondial

M. Azedine Beschaouch a expliqué que S. Exc. M. Vann Molyvann avait décidé, par souci d'efficacité, de confier la réalisation de ce projet à l'Université de Sophia qui travaille déjà

sur la chaussée-digue ouest d'Angkor Vatt. Il a ajouté que le Prof. Yoshiaki Ishizawa avait confirmé pouvoir mettre à la disposition de ce chantier un architecte et un hydrologue, afin que le financement du Comité du Patrimoine Mondial soit utilisé de la façon la plus adéquate.

Le Représentant de l'UNESCO a rappelé que le financement en question se montait à 29.000 \$E.U.

Décision du CIC

Le CIC a soutenu la proposition de confier la responsabilité du chantier de restauration de la douve ouest d'Angkor Vatt à l'Université de Sophia, qui s'est engagée à mettre un architecte et un hydrologue à la disposition de ce chantier pour garantir une utilisation appropriée du financement alloué par le Comité du Patrimoine Mondial.

3.4.1.4. Participation soutenue de la population dans le Parc d'Angkor

S. Exc. M. Vann Molyvann a expliqué que l'Autorité APSARA considérait comme fondamental les aspects sociologiques et socioculturels du programme de sauvegarde d'Angkor. Elle aimerait s'inspirer, pour la gestion des villages du Parc d'Angkor, de l'approche suivie dans les villages historiques de Shirakawa-go et de Gokayama (Japon), classés sur la liste du patrimoine mondial en 1995.

M. Ang Chouléan a ajouté qu'il avait été étonné de constater que les habitants de ces villages néolithiques bénéficiaient des retombées du tourisme sans pour autant que leur mode de vie ait été modifié. Les activités développées par le Prof. Nobuo Endo dans le cadre du projet de participation communautaire dans les zones protégées vont selon lui dans ce sens.

S. Exc. M. Vann Molyvann a rappelé que ces activités étaient la prolongation d'un projet de participation communautaire lancé par l'Université de Sophia, dans le village de Srah Srang, en 1992.

Le Prof. Yoshiaki Ishizawa a expliqué qu'il s'agissait là d'un projet de coexistence entre les monuments, les populations et la forêt dans le cadre duquel l'Université de Sophia avait mené de nombreuses recherches, économiques et socioculturelles.

3.4.2. Projets pour décision

3.4.2.1. Projet de recherche : "Angkor était-elle une civilisation hydraulique ?"

Tout en regrettant l'absence d'un représentant du WMF, M. Azedine Beschaouch a présenté l'économie de ce projet ambitieux qui s'intéresse aux espaces hydrauliques dans l'ensemble du Parc d'Angkor. Son objectif est de mener des études complètes en vue d'une remise en eau du temple de Neak Pean et du Baray Nord. Le groupe Ad Hoc d'experts a recommandé de distinguer trois phases :

- Phase I (études légères ne touchant pas aux structures) pour laquelle un accord pourrait être immédiatement donné ;
- Phase II (études destructrices) pour laquelle un dossier technique complet devra être préalablement soumis, pour accord, aux experts Ad Hoc puis à l'Autorité APSARA ;
- Phase III (remise en eau effective du temple de Neak Pean et du Baray Nord) repoussée à moyen ou long terme dans la mesure où une telle décision ne relève pas uniquement de considérations techniques et financières mais aussi politiques.

S. Exc. M. Vann Molyvann a ajouté qu'il s'agissait là d'une étude contestataire, en désaccord avec toutes les études réalisées jusqu'alors sur la cité hydraulique, et rappelé que l'Autorité APSARA et la JICA avait réalisé des investigations sur les ressources en eau de la province de Siem Reap.

Décision du CIC

Le CIC a décidé de se ranger à l'avis du groupe Ad Hoc d'experts et du Comité Technique. Il a approuvé la division en trois phases du projet de recherche présenté par le WMF, et n'a donné son accord qu'au lancement de la phase I, qui correspond aux études légères non destructrices.

3.4.2.2. Restauration de la partie nord de la chaussée-digue ouest d'Angkor Vatt

M. Azedine Beschaouch a indiqué que le groupe Ad Hoc d'experts, tout en rendant hommage au principe de ce projet, regrettait de n'avoir jamais eu l'opportunité de rencontrer, sur le site même, les membres de l'Université de Sophia qui en sont responsables. Il a ensuite communiqué aux membres du CIC deux remarques d'ordre technique faites par les experts :

- la première concerne l'harmonisation entre la nouvelle restauration (partie nord de la chaussée-digue par l'Université de Sophia) et l'ancienne (partie sud restaurée il y a plusieurs dizaines d'années par l'EFEO). Quel sera le niveau d'élévation retenu et quels seront les matériaux utilisés ?
- la seconde porte sur deux affaissements dont a été victime la partie sud de la chaussée-digue. Les experts Ad Hoc souhaiteraient que l'Université de Sophia, puisse s'intéresser à cet édifice dans son ensemble, et reprendre ces deux affaissements.

Dans la mesure où ce monument a déjà connu plusieurs restaurations, les experts Ad Hoc suggèrent enfin aux membres de l'Université de Sophia de consulter les archives de l'EFEO.

M. Azedine Beschaouch a proposé aux membres du CIC de donner leur accord de principe sur ce projet. Il a ensuite distingué deux options :

- Si l'Université de Sophia décide d'entreprendre les travaux immédiatement, il conviendrait alors qu'elle prenne une décision avec l'Autorité APSARA sur les deux questions techniques posées par les experts Ad Hoc.
- Sinon, ces questions techniques pourraient être tranchées directement à la fin de l'année lors de la visite sur le site des experts Ad Hoc.

En réponse aux questions des experts Ad Hoc, le Prof. Yoshiaki Ishizawa a précisé que M. Jacques Dumarçay avait été fréquemment consulté par l'Université de Sophia pour la préparation du document de projet technique. Il a ajouté que son équipe était pleinement consciente des problèmes techniques posés pour harmoniser les deux restaurations, et qu'à chaque stade de développement du projet, elle consultait S. Exc. M. Vann Molyvann et sollicitait ses conseils avisés.

Le Prof. Masao Katagiri a ensuite présenté de façon plus détaillée le plan de restauration proposé par l'Université de Sophia. Le texte de son intervention figure en annexe N°4.

S. Exc. M. Vann Molyvann a expliqué que ce projet avait comme ambition initiale pour la restauration de reprendre les procédés techniques utilisés par les Khmers lors de la construction du temple d'Angkor Vatt. Le côté sud de la chaussée-digue ayant déjà été restauré selon des techniques différentes par l'EFEO, il est difficile d'arriver à envisager l'impact sur l'édifice d'un tel parti de restauration. Pour tenter de résoudre ces difficultés, le Président Directeur Général de l'Autorité APSARA a expliqué que les discussions avec M. Jacques Dumarçay étaient permanentes. Il a ajouté qu'il attendait beaucoup du groupe Ad Hoc d'experts pour trouver la solution qui permettra de résoudre les problèmes techniques actuels.

Décision du CIC

Le CIC a décidé de donner son accord de principe à la poursuite de ce projet. Il a demandé à l'Université de Sophia de tenir compte des remarques techniques faites par le groupe Ad Hoc d'experts lors de la mise en œuvre de la restauration. Il a demandé à l'Autorité APSARA de veiller au respect de cette décision.

Le CIC a par ailleurs pris note que M. Jacques Dumarçay était associé au projet en qualité de consultant, et a demandé à ce que les documents techniques fournis lors de la réunion par l'Université de Sophia soient transmis aux experts Ad Hoc pour information.

3.4.2.3. Projet de restauration du temple de Preah Ko (Phase IV)

M. Azedine Beschaouch a indiqué que la recommandation faite par le Comité Technique lors de sa réunion du 14 décembre 1998 avait été parfaitement suivie. Les travaux ont commencé dès le mois de mars 1999.

Décision du CIC

Le CIC a approuvé la phase IV du projet de restauration du temple de Preah Ko.

3.4.2.4. Projet de conservation et de restauration de Prasat Suor Prat et de ses terrasses (Place Royale) et de la bibliothèque nord d'Angkor Vatt (Phase II)

M. Masatoshi Muto a informé les membres du CIC que la cérémonie d'inauguration d'achèvement des travaux de restauration de la bibliothèque nord du temple Bayon aurait lieu à Siem Reap le 28 août 1999.

Le Prof. Takeshi Nakagawa a prononcé une courte allocution dans laquelle il s'est félicité du bon déroulement de la phase I de ce projet. Le texte intégral de son intervention figure en annexe N°5.

M. Azedine Beschaouch a informé les membres du CIC que le groupe Ad Hoc d'experts avait longuement visité ce chantier, et qu'il était entièrement satisfait de la qualité des travaux réalisés. Les experts Ad Hoc ont par ailleurs examiné avec attention le document de projet détaillé préparé par l'équipe de JSA pour la phase II, qui leur a donné toute satisfaction.

Décision du CIC

Le CIC a approuvé le lancement de la phase II du projet de conservation et de restauration de Prasat Suor Prat et de ses terrasses (Place Royale), du Bayon et de la bibliothèque nord d'Angkor Vatt.

3.4.2.5. Etude de la stabilité structurelle des principales galeries de bas-reliefs d'Angkor Vatt et proposition de méthodes de consolidation

M. Azedine Beschaouch a une nouvelle fois regretté que l'équipe du WMF ne soit pas représentée à cette réunion alors même que trois de ses projets font l'objet de discussions importantes. Il a ensuite communiqué aux membres du CIC le point de vue des experts sur le projet d'étude de la stabilité structurelle des principales galeries de bas-reliefs d'Angkor Vatt.

Les experts Ad Hoc ont qualifié cette proposition de bienvenue. Ils ont toutefois recommandé à l'Autorité APSARA de conditionner la préparation d'une proposition de méthodes de consolidation à la réalisation préalable d'une étude géométrique d'ensemble des galeries. Ils ont par ailleurs souligné que la stabilité structurelle ne pourrait être correctement étudiée qu'une fois des points de forage réalisés pour un monitoring précis. Les experts Ad Hoc ont demandé à ce que ces mesures soient prises en étroite coopération avec les services techniques de l'Autorité APSARA.

Décision du CIC

Le CIC a décidé de se ranger à l'avis du groupe Ad Hoc d'experts. Il a demandé à l'équipe de WMF de bien vouloir réaliser une étude géométrique précise des éventuelles déformations subies par les galeries de bas-reliefs avant d'établir une proposition de projet de méthodes de consolidation.

3.4.2.6. Projet de création d'un Centre sur les Etudes Khmères

M. Azedine Beschaouch a expliqué aux membres du CIC que le projet de création d'un Centre sur les Etudes Khmères avait fait l'objet d'un document de projet et de deux ateliers de travail de planification. Le Centre d'Etudes Khmères comprendrait trois composantes dans sa configuration actuelle : un centre de documentation, un centre de formation et un centre de recherche. Le Représentant du Directeur général de l'UNESCO pour Angkor a souligné qu'il existait déjà un centre international de documentation sur Angkor, et qu'une stratégie de formation était en cours de préparation avec l'Autorité APSARA.

L'ensemble des documents produits a été transmis au groupe Ad Hoc d'experts ainsi qu'à des experts en formation.

M. Azedine Beschaouch a ensuite expliqué que d'un point de vue politique la création d'un Centre pour les Etudes Khmères relevait exclusivement de l'Autorité APSARA et du Gouvernement Royal du Cambodge. D'un point de vue technique les experts Ad Hoc ont en revanche recommandé que soit élaborée une approche globale de la formation, avant la création de tout centre de formation à Siem Reap qui pourrait faire double emploi avec les institutions nationales.

Les experts Ad Hoc souhaitent obtenir des garanties pour l'avenir sur la façon dont seront organisés les efforts de formation, et propose de différer la mise en œuvre de ce projet, pour se consacrer à l'élaboration d'une stratégie nationale de formation structurante.

Le Directeur-général de l'ICCROM, M. Marc Laenen, a déclaré partager la crainte des experts Ad Hoc d'assister à une duplication des institutions. Rappelant que la communauté internationale s'était engagée dans un partenariat aux bases institutionnelles précises, il a souligné que le Centre devrait clarifier deux questions :

- Comment envisage-t-il d'articuler ses activités avec les initiatives de formation existantes ?
- Comment compte-t-il se coordonner avec les institutions nationales pour éviter que n'existent deux classes de diplômes ?

S. Exc. M. Vann Molyvann a demandé aux coprésidents du CIC de bien vouloir lui communiquer l'avis détaillé des experts pour qu'il puisse le présenter au responsable du projet. Les coprésidents ont accepté.

S. Exc. M. Janos Jelen, Représentant de la Hongrie, a demandé une plus grande formalisation des procédures régissant l'organisation des travaux du CIC.

Recommandation du CIC

Le CIC a recommandé à l'Autorité APSARA de suivre l'avis des experts Ad Hoc, et de réexaminer le projet de création d'un Centre sur les Etudes Khmères une fois élaborée une stratégie nationale de formation.

3.5. Questions diverses

3.5.1. Point d'information sur les dernières actions prises en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels khmers

Lors de l'audience royale de la matinée, Sa Majesté le Roi s'est déclarée très inquiète du vandalisme prévalant dans les temples d'Angkor et de Banteay Chmar. Elle a demandé :

- à l'Autorité APSARA d'adresser une requête au Premier Ministre, Samdech Hun Sen, pour obtenir le transfert de la police du patrimoine sous son autorité, et la possibilité pour cette dernière d'intervenir immédiatement sur le site pour stopper les vols ;
- l'inscription du temple de Banteay Chmar sur la liste du patrimoine mondial en péril ;
- à l'Autorité APSARA et au Ministère de la Culture et des Beaux-Arts de signer un accord en vue d'une intervention conjointe sur ce site.

Le Représentant de SPAFA, M. Pisit Chanroenwongsa, a saisi cette occasion pour informer S. Exc. M. Vann Molyvann qu'il était dans l'intention du Département des Beaux-Arts de Thaïlande de restituer au Cambodge, dans les meilleurs délais, les pièces saisies en provenance du temple de Banteay Chmar. Il a ajouté que la Princesse Mahachakri Sirindhorn visitait ce temple aujourd'hui en compagnie de la Princesse Norodom Buppha Devi, et rappelé que la Thaïlande a déjà restitué 13 pièces au Cambodge en 1996.

Le Prof. Claude Jacques a informé les membres du CIC qu'il avait découvert en vente pour la somme de 8.000 \$E.U., dans une galerie d'art de Bangkok, au mois de décembre 1998, un piédroit inscrit provenant du temple de Banteay Chmar. Grâce à l'aide des autorités thaïlandaises, la pièce a été saisie dès le lendemain. Quinze jours plus tard, au début du mois de janvier 1999, ces mêmes autorités ont intercepté 117 pièces supplémentaires, actuellement entreposées au musée provincial de Prachanburi.

Il a ensuite indiqué que des représentants de l'Ambassade de Thaïlande à Paris lui avaient dit que leur pays était maintenant prêt à signer la Convention de 1970 sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels khmers.

Il a enfin regretté qu'une séparation trop stricte existe entre les monuments d'Angkor et les autres monuments du Cambodge, plus nombreux, plus isolés et facilement pillables. Il a formé le vœu que le vandalisme dont a été victime Banteay Chmar serve d'exemple pour renforcer la lutte contre le trafic illicite.

S. Exc. M. Vann Molyvann a informé les membres du CIC que le Gouvernement Royal du Cambodge venait de demander aux Etats-Unis l'interdiction d'importation de pièces Khmères sur leur territoire. Un dossier complet en ce sens a été préparé avec le soutien de l'UNESCO, de l'EFEO et des autorités de Washington. Il comporte notamment une typologie des biens culturels pour lesquels l'interdiction d'importation a été demandée, à savoir les objets en pierre, en bronze, en bois et en céramique. Ce dossier est en cours d'examen par les Etats-Unis.

Le Représentant de l'UNESCO au Cambodge, M. Etienne Clément, a dressé un bilan des actions en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels, et tenté de tirer les enseignements du récent scandale de Banteay Chmar :

" La demande adressée par le Gouvernement Royal du Cambodge aux Etats-Unis est décisive. Elle contribuera, si elle est acceptée, à réduire drastiquement le marché de l'art Khmer aux Etats-Unis et, par ricochet, dans de nombreux autres pays. En effet, la question de la lutte contre le trafic illicite ne se limite pas à celle de l'accroissement des moyens mis à la disposition de la police du patrimoine ou à la protection des sites au Cambodge. Le trafic d'œuvres d'art est un trafic d'envergure internationale qui nécessite de prendre des mesures en conséquence.

Plusieurs décisions ont été arrêtées au niveau proprement cambodgien, dont deux méritent d'être citées : la création, le 21 janvier 1999, d'un comité interministériel pour la sauvegarde de Banteay Chmar, et le rapatriement à Siem Reap, au mois d'avril 1999, de 61 pièces en provenance d'Anlong Veng. Plusieurs mesures complémentaires mériteraient toutefois d'être prises dans les prochains mois :

- Adoption de sous-décrets d'application de la loi sur la protection du patrimoine culturel (les textes sont prêts) ;
- Poursuite des inventaires, notamment des biens immeubles ;
- Renforcement des moyens de la police du patrimoine ;
- Ratification de la Convention UNIDROIT. Cette nouvelle convention est importante car son champ d'application est plus large que celui de la Convention de 1970 puisqu'elle protège des catégories de biens et non des biens connus individuellement ;
- Poursuite des efforts de sensibilisation à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels khmers.

La situation actuelle ressemble par certains aspects à celle qui prévalait lors du lancement du CIC. De nombreuses actions ont été menées (police du patrimoine, inventaire des objets de la Conservation d'Angkor, restitution d'objets, accord imminent entre le Cambodge et les Etats-Unis sur l'interdiction d'importation de pièces khmères, adoption d'une législation adéquate) dont les résultats ont été très positifs, mais les pillages reprennent, notamment au delà du site d'Angkor. Il est donc urgent de prendre des mesures pour ces sites-là, chose plus complexe car ils sont éloignés les uns des autres et peu fréquentés. Des recettes qui ont fait leurs preuves à Angkor pourraient y être appliquées. Il serait également souhaitable de garantir une présence régulière sur ces sites, touristique ou scientifique, et d'associer les populations à leur protection.

La volonté manifestée par le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts et l'Autorité APSARA, ainsi que les propos tenus lors de l'audience royale sont à ce titre très positifs."

Le Prof. Yoshiaki Ishizawa a indiqué qu'il tenait à la disposition de l'UNESCO les images tournées à Banteay Chmar lors de sa visite en 1996.

A la suite de l'exposé de M. Etienne Clément, S. Exc. M. Vann Molyvann s'est interrogé sur :

- Les mesures que pourrait prendre l'Autorité APSARA en faveur de la lutte contre le trafic illicite grâce aux nouvelles recettes qu'elle perçoit ;
- Le sort réservé à la requête adressée au CIC pour le financement d'une extension des activités de la police du patrimoine. Cette requête s'adressait tout particulièrement à l'Union Européenne.

M. Ang Chouléan a expliqué aux membres du CIC que si l'Autorité APSARA ne disposait pas des moyens financiers suffisants pour lancer une réelle restructuration des activités de la police du patrimoine, toujours rattachée au Ministère de l'Intérieur, elle avait décidé de lui attribuer la somme de 50.000 \$E.U. en 1999. Il a ajouté qu'en dépit des limites actuelles de l'action de la Police du patrimoine liées à une pénurie de moyens, il était important pour l'Autorité APSARA de bénéficier de son soutien. L'Autorité APSARA espère augmenter dans les années à venir la prime qu'elle lui verse.

3.5.2. Point d'information sur l'ouverture, à Siem Reap, du Centre International de Documentation Scientifique et Technique sur Angkor

M. Etienne Clément a informé les membres du CIC que le Centre International de Documentation Scientifique et Technique sur Angkor (CID) avait ouvert ses portes au public au mois d'avril 1999, dans les locaux de la Conservation d'Angkor. Il leur a ensuite présenté son responsable, M. Ragavan.

M. Ragavan a expliqué que le CID avait été créé pour mettre à la disposition du public l'ensemble de la documentation qui existe sur le site d'Angkor, et servir de centre documentaire de référence sur ce thème. Il a ensuite rapidement présenté les actions prises pour le rendre opérationnel. Il s'est félicité de l'excellent soutien apporté aussi bien par S. Exc. M. Vann Molyvann et son équipe que par les opérateurs présents sur le site. L'ICCROM s'est par exemple engagée à fournir de la documentation technique pour une valeur de 4.000 \$E.U., et à rendre possible l'accès à sa base de données documentaire par l'intermédiaire d'internet.

M. Ragavan a enfin lancé un appel aux équipes et aux chercheurs présents pour qu'ils mettent à la disposition du centre un exemplaire de leurs publications et de leur documentation. Il a saisi cette opportunité pour remercier le Prof. Claude Jacques et M. Ang Chouléan de leurs dons.

M. Ang Chouléan a soutenu avec vigueur l'appel lancé par M. Ragavan pour que toutes les institutions scientifiques impliquées dans la sauvegarde du site d'Angkor fassent don d'une copie de leur documentation au CID. Il a également suggéré de lui trouver un nouveau nom plus court.

S. Exc. M. Vann Molyvann a demandé aux institutions qui œuvrent sur le site d'adresser au CID une copie de la documentation de leurs travaux actuels afin que ses collections soient parfaitement à jour. Il s'est également adressé à SPAFA pour solliciter l'envoi de la documentation publiée en Thaïlande sur la culture asiatique.

M. Olivier de Bernon, membre de l'EFEO, a rappelé que Bernard-Philippe Groslier avait fait rapatrier la bibliothèque de la Conservation d'Angkor au Musée National de Phnom Penh en 1970 et expliqué que les ouvrages inestimables qui la composent (notamment les journaux de fouilles et une collection presque complète du BEFEO) ont vocation à être présentés à Siem Reap. Si une telle entreprise était envisagée, il conviendrait de procéder en amont à leur restauration. Le représentant de l'EFEO tient par ailleurs à la disposition du CID un exemplaire de tous les ouvrages publiés par l'EFEO depuis 1970.

S. Exc. M. Vann Molyvann a demandé s'il serait possible d'allouer des fonds supplémentaires au CID pour permettre à M. Ragavan d'en enrichir les collections.

M. Azedine Beschaouch s'est félicité que le CID remplisse de plus en plus son double rôle de:

- Mémoire de l'action internationale de sauvegarde du site d'Angkor (c'est le sens de l'appel de M. Ragavan aux équipes sur le site pour qu'elles adressent au CID une copie de leur documentation sur leurs travaux en cours) ;
- Centre de documentation scientifique doté d'ouvrages de références (c'est à ce titre qu'il est proposé à M. Olivier de Bernon d'y déposer les publications de l'EFEO dont il dispose).

Le Représentant du Directeur général de l'UNESCO pour Angkor a également souligné l'importance du mot "technique" dans le nom complet du CID, car celui-ci n'a pas pour unique vocation d'être un centre académique. Il doit être aussi un centre sur les techniques de sauvegarde des monuments et disposer d'une documentation spécialisée. Quant au nom à donner au CID, M. Azedine Beschaouch a souligné que cette responsabilité incombait à l'Autorité APSARA.

Le Prof. Yoshiaki Ishizawa a indiqué qu'une documentation en japonais et en anglais était disponible dans les bureaux de l'Université de Sophia à Siem Reap.

Le Représentant de SPAFA, M. Pisit Charoenwongsa, a informé les membres du CIC que SPAFA avait travaillé avec une institution hollandaise pour établir une bibliographie archéologique et historique sur l'Asie. Il a ajouté que SPAFA participerait prochainement à une conférence de l'IFLA (*International Federation of Library Associations and Institutions*) et pourrait solliciter à cette occasion des dons de documentation pour le CID.

Recommandation du CIC

Le CIC a invité les équipes internationales à déposer une copie de leur documentation au CID afin que soit assurée la mémoire de l'action internationale de sauvegarde du site d'Angkor.

3.5.3. Présentation de la bibliographie archéologique du Cambodge publiée par M. Bruno Bruguier de l'Ecole Française d'Extrême-Orient

M. Jacques Gérard a présenté de façon détaillée ce qu'il a baptisé le livre des livres, à savoir la bibliographie archéologique du Cambodge en deux volumes, publiée par M. Bruno Bruguier. Il s'agit de la première bibliographie exhaustive sur ce thème, qui rend accessible une documentation archéologique foisonnante. Elle comporte six tables de concordance entre les principaux inventaires archéologiques du Cambodge, un index géographique par site et un index thématique. Cet outil de travail d'une qualité exceptionnelle est mis à la disposition des chercheurs du monde entier.

Le Représentant de la France a expliqué que ces recherches permettraient bientôt d'aboutir à une représentation cartographique de l'espace khmer ainsi qu'à la création d'outils de lutte contre le trafic illicite de biens culturels khmers.

M. Olivier de Bernon a ajouté que cette bibliographie serait intégrée dans la base de données informatisée générale de l'EFEO, en cours de création. Il en a justifié la publication sous forme de support papier, par le souci qu'avait M. Bruno Bruguier de la rendre immédiatement accessible aux étudiants de l'Université Royale des Beaux-Arts.

S. Exc. M. Vann Molyvann a demandé à M. Ragavan de bien vouloir corriger sa propre bibliographie en fonction de ce nouveau livre.

M. Azedine Beschaouch a demandé au chef de la délégation française de bien vouloir faire don au CID d'un exemplaire de cet ouvrage.

3.5.4. Projet d'impression de cartes postales sur Angkor

M. Azedine Beschaouch a expliqué que ce projet, élaboré à l'époque où l'on ne savait pas encore que l'Autorité APSARA pourrait bénéficier d'une partie des recettes d'entrée au site, avait comme objectif de contribuer au financement de ses activités.

La production de ces cartes postales, qui reproduiront des photographies panoramiques du Dc. Jaroslav Poncar, sera financée grâce à un fonds de l'*American Express*. Elles seront vendues au profit des actions de sauvegarde du site d'Angkor, et notamment des activités de maintenance des monuments.

3.5.5. Déminage

S. Exc. M. Vann Molyvann a demandé à l'Allemagne de bien vouloir lui confirmer son intention de financer la poursuite des activités de déminage à Siem Reap, à compter du 1^{er} septembre 1999, date d'expiration du financement de l'Union Européenne.

Le Représentant de l'Allemagne s'étant absenté quelques minutes auparavant, il a été décidé que cette question lui serait adressée par écrit par le Secrétariat Permanent.

3.5.6. Date de la prochaine réunion du Comité Technique

Le CIC a tenu compte des dates de la Conférence Générale de l'UNESCO et du Comité du Patrimoine Mondial pour fixer la date de la prochaine réunion du Comité Technique. La réunion se tiendra les 17 et 18 décembre 1999 à Siem Reap.

Remerciements

A l'issue de la réunion M. Azedine Beschaouch a rendu hommage au travail remarquable réalisé pendant plus de trois années par M. Sébastien Cavalier pour le compte du Secrétariat Permanent du CIC.

Au nom du Directeur général de l'UNESCO, il a ensuite dit au représentant du gouvernement français combien l'UNESCO était redevable à la France d'avoir bien voulu prendre en charge, pendant sept ans, les émoluments du secrétaire permanent du CIC. Il a ajouté que le financement de ce poste serait désormais assuré par l'UNESCO.

L'Ambassadeur de France au Cambodge s'est associé, en sa qualité de coprésident du CIC, à l'hommage rendu par M. Azedine Beschaouch à M. Sébastien Cavalier. S. Exc. M. Vann Molyvann lui a pour sa part exprimé sa gratitude personnelle et celle du Gouvernement Royal du Cambodge.

Financement du CIC

Une réunion tripartite France-Japon-UNESCO s'est tenue en marge de la Session Plénière du CIC afin d'aborder la question du financement du CIC.

Lors de cette réunion :

1. Les coprésidents ont réaffirmé le principe énoncé lors de la Conférence de Tokyo (1993) de partager les frais de fonctionnement du Secrétariat Permanent.

2. Ils ont pris note de la décision du Directeur général de l'UNESCO de nommer un professionnel permanent, au bureau de l'UNESCO de Phnom Penh, pour assurer le Secrétariat Permanent du CIC.
3. Le Représentant du Japon a confirmé l'accord de son gouvernement pour financer les frais de fonctionnement du CIC pour les années 2000 / 2001.
4. Le Représentant de la France a indiqué qu'il allait consulter son gouvernement sur cette question.

M. Tom Or	Représentant du ministère des Travaux publics et des Transports Representative of the Minister of Public Works and Transportation
M. Chea Cheyo	Représentant du ministère de l'Intérieur Representative of the Ministry of Interior
M. Ang Choulean	Conseiller de S. Exc. M. Van Molyvann Advisor to HE Mr Van Molyvann

Authorité APSARA / APSARA Authority

S. Exc. M. Seung Kong	Directeur-général adjoint, Autorité APSARA Deputy Director General, APSARA Authority
S. Exc. M. Bun Narith	Directeur-général adjoint, Autorité APSARA Deputy Director General, APSARA Authority
Mme Eng Sun Kerya	Conseiller auprès d'APSARA pour le Tourisme Advisor to APSARA for Tourism
M. Ouk Sun Heng	Autorité APSARA / APSARA Authority

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE / PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

M. Jiang Huai Ying	Chef de l'équipe chinoise Leader of the Chinese team
M. So Chheng	Architecte / Architect

ETATS-UNIS D'AMERIQUE / UNITED STATES OF AMERICA

Mme Marry Scheafer	Directeur de l'USIS / Director of USIS
--------------------	--

REPUBLIQUE FRANCAISE / REPUBLIC OF France

S. Exc. M. André-Jean Libourel	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
M. Jacques Gérard	Conseiller de Coopération et d'Action culturelle Counsellor for Cooperation and Culture

Mme Geneviève Javaloyes	Directrice de l'Agence Française de Développement Director of the French Agency for Development
M. Jean Dastugue	Attaché de coopération / Cooperation Attaché
M. André Miniana	Attaché de police / Police Attaché
M. Michel Verrot	Architecte, ministère de la Culture Architect, Ministry of Culture

HUNGARIE / HUNGARY

M. Janos Jelen	Directeur du Département de la Culture et de la Coopération scientifique, ministère des Affaires étrangères Director of Cultural and Scientific Cooperation Department, Ministry of Foreign Affairs
----------------	--

INDE / INDIA

M. M. L. Bajaj	Chargé d'affaires a.i.
----------------	------------------------

INDONESIE / INDONESIA

M. Martamba T.	Troisième secrétaire / Third Secretary
M. Echwan Munaswen	Assistant du Troisième secrétaire Assistant to the Third Secretary

JAPON / JAPAN

S. Exc. M. Masaki Saito	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
M. Masatoshi Muto	Directeur général adjoint du Département des Affaires culturelles, ministère des Affaires étrangères Deputy Director General of Cultural Affairs Department, Ministry of Foreign Affairs
M. Keiji Yamamoto	Ministre / Minister

M. Atsushi Yonezawa Troisième secrétaire / Third Secretary
M. Mitsuhiro Kodama Assistant spécial / Special Assistant

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO /
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC**

S. Exc. M. Ly Southavilay Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassador Extraordinary and plenipotentiary

PHILIPPINES/PHILIPPINES

M. Norman Garibay Troisième secrétaire / Third Secretary

FEDERATION DE RUSSIE / FEDERATION OF RUSSIA

S. Exc. M. Victor Samoilenko Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassador Extraordinary and plenipotentiary

M. Stanislav Smoliar Troisième secrétaire / Third Secretary

VIETNAM / VIETNAM

M. Nguyen Ngoc Thuat Premier secrétaire /First Secretary

BANQUE MONDIALE / WORLD BANK

Mme Yoko Eguchi Coordinatrice des partenariats pour le patrimoine
culturel
Partnership Coordinator for Cultural Heritage

M. Alain Labeau Spécialiste des Transports
Senior Transport Specialist

COMMISSION EUROPEENNE / EUROPEAN COMMISSION

M. Edouard Mornaud Assistant auprès du Conseiller aux Affaires
culturelles
Assistant to the Counsellor for Cultural Affairs

EFEQ / EFEQ

M. Bruno Bruguier	Membre de l'EFEQ / EFEQ Member
M. Oliver de Bernon	Membre de l'EFEQ / EFEQ Member
M. Pascal Royère	Architecte / Architect

FONDATION ANGKOR DE RUSSIE / ANGKOR FOUNDATION OF RUSSIA

Mme Tatiana S. Proskouriakova	Présidente de la Fondation Angkor de Russie President of the Angkor Foundation of Russia
-------------------------------	---

JICA (Japan International Co-operation Agency)

M. Sinichi Masuda	Représentant résident adjoint Deputy Resident Representative
-------------------	---

JSA (Japanese Team for Safeguarding Angkor)

M. Takeshi Nakagawa	Directeur général / Director-General
M. Tsuyoshi Narita	Architecte, Directeur de JSA à Siem Reap Architect, Director of JSA in Siem Reap

UNIVERSITE DE SOPHIA / SOPHIA UNIVERSITY

M. Yoshiaki Ishizawa	Chef de la Mission internationale sur l'étude scientifique d'Angkor Head of the International Mission for the Scientific Study of Angkor
M. Masao Katagiri	Architecte / Architect
M. Hisao Arahi	Architecte / Architect
Mlle. Masako Marui	Archéologue / Archaeologist
M. Miwa Satoru	Architecte / Architect
Mlle. Tokiko Sumida	Archéologue / Archaeologist

UNIVERSITE D'OTAGO (NZ) / OTAGO UNIVERSITY (NZ)

Prof. Charles F. W. Higham	Professeur de l'Université d'Otago Professor, University of Otago
Mme. Rachanie Thosarat	Archéologue, Département des Beaux-Arts de Thaïlande Archaeologist, Fine Arts Department of Thailand

WORLD MONUMENTS FUND

M. Chan Chamroen	Archéologue / Archaeologist
------------------	-----------------------------

SECRETARIAT PERMANENT / STANDING SECRETARIAT

M. Azedine Beschouch	Représentant du Directeur-général de l'UNESCO pour Angkor Representative of the Director General of UNESCO for Angkor
M. Sébastien Cavalier	Expert associé / Associate Expert
M. Hor Rachna	Assistant / Assistant
Mlle Kasumi Nakagawa	Trainee / Stagiaire

5. Liste des annexes

- Annexe N°1** **Décret Royal NS/RKT/0199/18 mettant en conformité le décret de création de l'Autorité APSARA avec la loi sur les établissements publics administratifs**
- Annexe N°2** **Décret Royal NS/RKT/0199/19 portant nomination du Président Directeur Général et des deux Directeurs-généraux adjoints de l'Autorité APSARA**
- Annexe N°3** **Intervention de M. Jiang Huai Ying sur le projet de restauration du temple de Chau Sey Tevoda**
- Annexe N°4** **Intervention du Prof. Masao Katagiri sur le projet de restauration de la chaussée-digue ouest d'Angkor Vatt**
- Annexe N°5** **Intervention du Prof. Takeshi Nakagawa sur la phase I du projet de restauration de la bibliothèque nord du Bayon, de Prasat Suor Prat et de ses terrasses**

**AnnexeN°1 Décret Royal NS/RKT/0199/18 mettant en
conformité le décret de création de l'Autorité
APSARA avec la loi sur les établissements publics
administratifs**

Traduction officielle

DECRET ROYAL NS/RKT/0199/18

NOUS,

Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Reach Harivong Uphatosucheat Visuthipong
Akeak Mohaboros Roth Nikarodom Thomik Mohareachcheathireach Boromaneath Borom
Bapit Preah Chau Krong Kampuchea Thipadei,

- ° Vu la Constitution du Royaume du Cambodge de 1993,
- ° Vu le I Décret Royal N°02/NS/94 du 20 juillet 1994 portant l'organisation et le fonctionnement du Conseil des Ministres,
- ° Vu le Décret Royal N° NS/RKT/1198/72 du 30 novembre 1998 promulguant la formation du Gouvernement du Royaume du Cambodge,
- ° Vu le Décret Royal N°001/NS du 28 mai 1994 portant zonage et gestion de la région de Siem Reap / Angkor,
- ° Vu le Décret Royal NS/RKT/0295/11 du 19 février 1995 portant création du Conseil Supérieur de la Culture Nationale,
- ° Vu le Décret Royal NS/RKT/0295/12 du 19 février 1995 portant création de l'Etablissement Public pour la protection du site et l'aménagement de région d'Angkor, dénommé Autorité APSARA,
- ° Vu la Loi sur la Protection du Patrimoine Culturel NS/RKM/0196/26 du 25 janvier 1996,
- ° Vu le Décret Royal NS/RKT/1297/91 du 31 décembre 1997 portant statut juridique des établissements publics administratifs,
- ° Vu la décision du Comité du Patrimoine Mondial dans sa seizième session ordinaire du 7 au 14 décembre 1992, tenue à Santa Fé, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique et sa dix neuvième session tenue à Berlin, Allemagne du 4 au 9 décembre 1995 de classer le site historique d'Angkor sur la Liste du Patrimoine Mondial en péril,
- ° Sur proposition du Premier Ministre du Gouvernement Royal du Cambodge du 18 janvier 1999,

DECRETONS,

Article 1:

La présent Kret Royal a pour objet d'harmoniser les dispositions du Décret Royal NS/RKT/0295/12 du 19 février 1995 portant création de l'Etablissement Public pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor, dénommé l'Autorité APSARA, avec celles du Décret Royal NS/RKT/1297/91 du 31 décembre 1997 portant statut juridique des établissements publics administratifs.

Article 2:

- Le Gouvernement Royal du Cambodge a obligation de respecter, de protéger le site d'Angkor classe Patrimoine Mondial et s'engage a assurer la sauvegarde et la pérennité dudit site.
- Ainsi, toutes mesures ou autorisations prises ou décidées par les Autorités nationales, locales de tous les niveaux, incompatibles avec les obligations internationales seront considérées comme nulles et non avenues.

Article 3:

l'Autorité APSARA est placée sous la tutelle technique de la Présidence du Conseil des Ministres qui s'exerce également sur les départements responsables de la gestion du site historique d'Angkor, conformément aux dispositions de l'article 29, 30, 31, 32 et 33 du Décret Royal NS/RKT/1297/91 du 31 décembre 1997.

La tutelle financière et comptable est exercée par le Ministère de l'Economie et des Finances conformément aux dispositions des articles 34,35,36 et 37 du même Décret Royal.

Article 4:

La composition du Conseil d'Administration de l'Autorité APSARA est fixée comme suit:

- le Conseiller du Gouvernement charge de l'Autorité APSARA,
- un représentant de la Présidence du Conseil des Ministres,
- un représentant du Ministère de la Culture et des Beaux-Arts,
- un représentant du Ministère de l'Intérieur,
- un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances,
- un représentant du Ministère du Tourisme,
- un représentant du Ministère de l'Environnement,
- un représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Construction,
- un représentant du Ministère du Transport et des Travaux Publics,
- le Gouverneur de la Province de Siem Reap,
- un représentant du Personnel de l'Autorité APSARA.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommes et peuvent être révoques a tout moment par Sous-décret.

Le mandat de membre du Conseil d'Administration est d'une durée de trois ans renouvelable.

La révocation du mandat d'un membre du Conseil d'Administration relève du ministère concerné.

L'Etat est civilement responsable des tâches accomplies par les membres du Conseil d'Administration, sauf en cas de faute volontaire.

Les membres du Conseil d'Administration sont responsables personnellement des délits pénaux.

Article 5:

La direction exécutive générale de l'Autorité APSARA est confiée a un Président du Conseil d'Administration qui assume également les fonctions et les attributions de Président Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article 11/1 du Décret Royal NS/RKT/1297/91 du 31 décembre 1997; il est assisté d'un certain nombre de Directeurs Généraux Adjoints.

En plus des attributions définies à l'article 12 du Décret Royal N° NS/RKT/1297/91, le Président Directeur Général dispose des prérogatives suivantes:

- Il est le représentant du Gouvernement Royal dans toutes les réunions, manifestations, et négociations concernant le site d'Angkor,
- Il a pouvoir de passer des marchés et de signer les contrats ou conventions concernant le site historique d'Angkor, au nom du Gouvernement Royal, après avoir reçu l'approbation du ministère de tutelle technique,
- Il est l'ordonnateur principal de l'Autorité APSARA et à ce titre:
 - . il constate les droits et liquide les recettes,
 - . il engage, liquide et ordonnance les dépenses,
 - . il peut déléguer ses pouvoirs à des ordonnateurs délégués ou créer avec l'accord de l'agent comptable des régies de recettes ou d'avance.

Le Président Directeur Général est nommé et peut être révoqué à tout moment par décret royal.

Sont abrogés les articles 8 et 9 du Décret Royal NS/RKT/0295/12 du 19 février 1995 relatifs à la nomination et aux fonctions du Directeur Général de l'Autorité APSARA.

Article 6:

1/ L'Autorité APSARA assure la protection, la conservation et la mise en valeur de la région d'Angkor conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi sur la Protection du Patrimoine Culturel NS/RKM/0196/26 du 25 janvier 1996 et aux obligations internationales liées au statut de patrimoine mondial.

A ce dernier titre, l'Autorité APSARA détient le droit exclusif de délivrer les permis de construire dans l'ensemble du site d'Angkor. Toutes autorisations et permis qui seront délivrés en méconnaissance de la compétence exclusive de l'Autorité APSARA seront considérés comme nuls. Les constructions existantes irrégulières pourront être détruites sans indemnisation aux frais du contrevenant dans un délai de 45 jours à partir de la date de la notification.

2/ La zone 2 définie comme “Réserves archéologiques protégées” par l'article 4 du Décret Royal N°001 NS du 28 mai 1994, appartient au domaine public inaliénable de l'Etat.

Les aliénations ou concessions qui ont pu être consenties sur les terrains de ladite zone sont nulles et non avenues.

3/ Conformément aux obligations découlant du statut de Patrimoine Mondial du site historique d'Angkor, l'Autorité APSARA dispose seule, à l'exclusion de toute autre autorité, du pouvoir d'organiser des manifestations de quelque nature qu'elles soient, dans la zone d'Angkor.

Article 7:

En plus des ressources de l'Autorité APSARA énumérées dans l'article 19 du Décret Royal NS/RKT/1297/91 du 31 décembre 1997, s'ajoutent d'autres recettes telles que:

- le produit des droits d'entrée pour la visite des monuments situés dans la zone 1 définie par le Décret Royal N° 001 NS du 28 mai 1994,
- le produit des droits de prise de vue et de tournage réalisés dans ladite zone,
- les recettes provenant des manifestations culturelles ou artistiques organisées par l'Autorité APSARA et les droits perçus à l'occasion de manifestations de cette nature organisées par des opérateurs publics ou privés,
- le produit des concessions et autorisations d'occupation du domaine public affecté à l'Autorité APSARA,
- le produit des opérations de location ou du droit d'utilisation du domaine privé de l'Autorité,
- le produit des emprunts régulièrement contractés par l'Autorité.

Article 8:

Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret Royal sont annulées.

Article 9:

Le Premier Ministre du Gouvernement Royal du Royaume du Cambodge, est chargé de l'application du présent Décret Royal,

Article 10:

Le présent Décret Royal entre en vigueur à partir de la date de sa signature.

Le 22 janvier 1999

NORODOM SIHANOUK

**Annexe N°2 Décret Royal NS/RKT/0199/19 portant nomination
du Président Directeur Général et des deux
Directeurs-généraux adjoints de l'Autorité APSARA**

Traduction officielle

DECRET ROYAL NS/RKT/0199/19

NOUS,

Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Reach Harivong Uphatosucheat Visuthipong Akeak Mohaboros Roth Nikarodom Thomik Mohareachcheathireach Boromaneath Borom Bapit Preah Chau Krong Kampuchea Thipadei,

- ° Vu la Constitution du Royaume du Cambodge de 1993,
- ° Vu le Décret Royal N°02/NS/94 du 20 juillet 1994 portant l'organisation et le fonctionnement du Conseil des Ministres,
- ° Vu le Décret Royal N° NS/RKT/1198/72 du 30 novembre 1998 promulguant la formation du Gouvernement du Royaume du Cambodge,
- ° Vu le Décret Royal NS/RKT/0295/12 du 19 février 1995 portant création de l'Etablissement Public pour la protection du site et l'aménagement de région d'Angkor, dénommé Autorité APSARA,
- ° Vu le Décret Royal NS/RKT/1297/91 du 31 décembre 1997 portant statut juridique des établissements publics administratifs,
- ° Sur proposition du Premier Ministre du Gouvernement Royal du Cambodge du 18 janvier 1999,

DECRETONS,

Article 1: Sont nommés

1. Son Excellence Monsieur Vann Molyvann, Président-Directeur Général de l'Autorité APSARA, avec rang de Ministre d'Etat
2. Son Excellence Monsieur Soeung Kong, Directeur Général de l'Autorité APSARA, avec rang de Sous-Secrétaire d'Etat
3. Son Excellence Monsieur Bun Narith, Directeur Général de l'Autorité APSARA, avec rang de Sous-Secrétaire d'Etat

Article 2: Toutes dispositions contraires au présent Kret sont annulées

Article 3: Le Premier Ministre du Gouvernement Royal du Cambodge est chargé de l'application du présent Décret Royal

Article 4: Le présent Décret Royal entre en vigueur à partir de la date de sa signature.

Le 22 janvier 1999

NORODOM SIHANOUK

“ Messieurs les coprésidents, mesdames et messieurs,

Je suis Jiang Huai Ying, chef de l'Équipe du gouvernement chinois pour la sauvegarde d'Angkor. C'est pour moi un grand honneur de pouvoir assister à cette réunion du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor. Je suis particulièrement heureux d'avoir ainsi l'occasion de rencontrer des experts d'un peu partout le monde et d'échanger des points de vue sur la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor.

L'Équipe du gouvernement chinois entreprendra un projet pour la restauration du temple de Chau Say Tevoda à Angkor. Plus d'une année s'est écoulée depuis le début des travaux de recherche et de conception. Pendant ce temps, le gouvernement chinois a envoyé quatre missions d'experts sur le chantier, qui se sont intéressés aux domaines de la construction, de l'archéologie et de la géotechnique. Nous avons maintenant terminé le rapport préliminaire qui fait état des recherches effectuées sur les opérations de restauration envisagées dans le cadre de ce projet de sauvegarde et de développement, de la description du projet de restauration pour la bibliothèque, la chaussée surélevée et la terrasse de Chau Say Tevoda, ainsi qu'un compte rendu sur les études géotechniques sur ce temple angkorien. Nous vous invitons à examiner ces documents.

Le gouvernement chinois a affecté le montant de 10 millions de *Ren Min Bi* au projet de restauration du Chau Say Tevoda et, à partir de 1998, il faudra compter environ cinq ans pour achever le projet de restauration et de sauvegarde. Actuellement, nous sommes pour l'essentiel prêts à démarrer les travaux préparatoires. Quand notre plan de restauration sera officiellement approuvé, nous commencerons les travaux de restauration, tout d'abord sur la bibliothèque sud, puis la chaussée surélevée, et enfin la terrasse. Il ne s'agit pas d'un travail très compliqué. Nous procéderons aux interventions les plus faciles d'abord, pour passer ensuite à celles qui sont plus difficiles.

L'Équipe du gouvernement chinois participe pour la première fois à la sauvegarde et au développement du site historique d'Angkor. Étant donné notre faible expérience, nous espérons sincèrement que le gouvernement cambodgien et les experts internationaux nous offriront leur appui et des conseils avisés.

Merci beaucoup.”

Annexe N°4**Intervention du Prof. Masao Katagiri sur le projet de restauration de la chaussée-digue ouest d'Angkor Vatt**

“Messieurs les coprésidents, mesdames et messieurs,

Je vous remercie de la possibilité de prendre la parole. Je m'appelle Masao Katagiri, membre de la mission internationale pour Angkor, au sein de laquelle je suis chargé des recherches architecturales sur ce site. Je assure également la direction des travaux de restauration effectués par notre mission.

Comme vous le savez, nous avons entrepris, à la demande de Son Exc. M. Vann Molyvann, notre projet de restauration sur la chaussée ouest d'Angkor Vatt vers la fin de 1993. Depuis 1994, nous procédons avec minutie à un certain nombre de démarches préparatoires, y compris des relevés, la formation du personnel et la préparation de matériaux comme la latérite.

Enfin, cette année, un plan de base pour la restauration a été dressé et ne tardera pas à être mis en oeuvre. Je tiens à vous présenter les grandes lignes de notre plan d'ensemble, qui repose sur trois stratégies fondamentales et neuf stratégies de mise en oeuvre dont nous vous avons déjà fait part.

Pour commencer, permettez-moi de rappeler les stratégies présidant à la construction :

1. Autant que possible, la configuration de la construction et les méthodes de travail seront conformes à l'architecture d'origine réalisée par les Khmers.
2. Des matériaux d'origine seront utilisés, mais ceux qui comportent des signes d'usure et qui sont manifestement détériorés seront remplacés par du matériau neuf, sous réserve qu'il s'agisse de matériaux réparables et réutilisables.
3. Les murs de béton posés en sous-oeuvre lors des réparations effectuées par l'EFEO font partie de l'histoire des restaurations et le fait de les enlever risquerait de nuire aux fondations existantes ; par conséquent, ils ne seront pas enlevés.
4. Si ce n'est pour remplacer des matériaux partiellement détériorés, la strate de sol sablonneux et les éléments de fondation seront laissés dans leur état d'origine pour les raisons suivantes : Un diagnostic de la structure nous apprend que (a) la résistance du sol est adéquat et ne nécessite pas de consolidation ; (b) la résistance est généralement adéquate pour la répartition des contraintes sur la fondation de la chaussée ouest ; et (c) des travaux de renforcement ne sont pas indiqués. Il ne risque donc pas de se produire des signes de tassement inégal.
5. Les parties internes de remblai seront laissés intacts dans la mesure où elles ne présentent pas de signe de détérioration par rapport à la construction d'origine. D'autres parties seront harmonisées à l'aide d'un mélange de sable ou d'argile suivant la nature

du sol, le tout traité de façon à constituer une surface dure. Quant à la possibilité de rajouter du matériel pour en augmenter la résistance, cela dépendra d'une analyse du sol sous-jacent aux éléments de construction d'origine.

6. Pour pouvoir respecter le plus possible les caractéristiques propres à l'époque de la construction d'origine, les matériaux seront, pour la plupart, travaillés à la main avec des burins de fer de forme traditionnelle.
7. Des pierres de renfort seront ajoutés au remblai comme élément de consolidation, afin de prévenir le risque d'un désordre dû à la pression du remblai sur les murs latéraux en latérite. Cette méthode peut être observée dans des photographies prises par l'EFEO au moment de l'effondrement de la chaussée ouest en 1953. Mais qu'il s'agisse ou non d'une méthode utilisée au moment de la construction d'origine, il faudra le déterminer au moment de démanteler l'ouvrage à l'avenir. Quoi qu'il en soit, il nous semble nécessaire d'appliquer cette méthode afin de protéger les murs latéraux contre la pression exercée par le remblai sur de longues distances.
8. La forme qui résultera de la restauration sera conforme à celle qui ressort des dessins de conception. Chacun de ces éléments a manifestement été formé par section à l'époque de la construction d'origine.
9. En faisant correspondre les niveaux au moment de la construction d'origine, les écarts de niveau seront de 0 mm jusqu'à 150 mm au maximum aux abords de la partie déjà restaurée par l'EFEO. Là où les écarts de niveau sont importants, des dalles de pierre seront posées à titre de compensation. De plus, pour empêcher l'eau de pluie de pénétrer les dalles de béton posées au cours des restaurations effectuées par l'EFEO, une barrière étanche sera installée en utilisant un mortier hydrofuge sous les dalles de pavage, aux rebords.
10. Les opérations se dérouleront en trois phases, en commençant par l'entrée est d'Angkor Vatt.

Enfin, les travaux devraient s'étendre sur une période de trois ans. En fonction de la stratégie de mise en chantier finalement adoptée, les travaux de restauration seront menés de façon à ne pas altérer la forme d'origine.

Je vous remercie vivement de votre attention.”

Annexe N°5 Intervention du Prof. Takeshi Nakagawa sur la phase I du projet de restauration de la bibliothèque nord du Bayon, de Prasat Suor Prat et de ses terrasses

“ Messieurs les coprésidents,
 Excellences,
 Mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'assister aujourd'hui à la Séance Plénière du CIC à titre de représentant de JSA. Je voudrais présenter un rapport d'état sur les activités que JSA mène actuellement sur le chantier du Bayon. Quant au programme prévu par JSA pour la Phase II, je vous prie de consulter le document ci-joint.

Certains d'entre vous ont peut-être entendu ma déclaration selon laquelle nous tenons à utiliser la technique d'origine ou une technique qui ressemble le plus possible à la technique d'origine. J'ai le plaisir de vous informer que nous avons adhéré fermement à ce principe et que nous sommes finalement arrivés au point où nous pouvons voir la lumière au bout du couloir.

Je l'admets volontiers, ce couloir a été long et tortueux, et nous n'en sommes certainement pas à notre dernier couloir non plus. Il nous a fallu procéder à de nombreux essais. La technique adoptée pour la Bibliothèque Nord du Bayon nous a coûté très cher et les travaux ont pris beaucoup de temps, notamment parce que nous avons conduit en parallèle ces nombreuses activités de recherche et d'essai. Or, nous pouvons affirmer que cette technologie se prêterait à d'autres monuments de taille similaire et qu'il s'agit d'un parti de restauration à faible coût. Après une période d'apprentissage, les ouvriers cambodgiens réussissent à faire les travaux manuellement, mais au prix d'un temps plus long.

Je tiens à inviter toute personne intéressée à examiner sérieusement la possibilité d'adopter, à l'avenir, nos techniques de restauration. JSA ne demanderait pas mieux que de vous prêter son concours à n'importe quel moment.

J'espère que vous ne me méprenez pas. Nous ne prétendons pas que la technique adoptée par JSA soit la seule solution valable. Dans certains cas, la consolidation des fondations à l'aide du béton armé serait une solution plus adaptée.

Le défi qui se pose à nous consiste à transmettre au peuple cambodgien les connaissances que nous avons acquises grâce à notre intervention sur la Bibliothèque Nord du Bayon, et cela afin que, au cours de la prochaine phase, ils soient en mesure de prendre les devants dans les opérations.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.”